

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE MONTAGNE VIGNOBLE ET RIED

SEANCE DU 4 MARS 2026 A BENNWIHR

Nombre de membres en exercice : 27

Membres présents : 17 dont 6 suppléés (et aucune procuration)

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
M. MEYER Bruno – Ammerschwihr, suppléant de M. REINSTETTEL Patrick
M. COUTY Christian – Fréland, suppléant de M. BARLIER Jean-Louis
Mme SCHWARTZ Martine – Kaysersberg-Vignoble
M. BLANCK Michel - Kaysersberg Vignoble
M. BANGRATZ Bernard – Labaroche
Mme BOURCART Magalie – Orbey, suppléante de M. JACQUEY Guy
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE
Mme GAY Marie-Paule – Aubure
M. CARRE Philippe – Beblenheim, suppléant de M. KLEIM Antoine
M. DONATH Francis – Bennwihr
Mme SCHNEIDER Elisabeth – Bergheim
M. SIEGRIST Gabriel – Hunawihr
M. HIRN Jean-Claude - Illhaeusern
Mme FREGUIN – Riquewihr, suppléante de M. KLACK Daniel
M. SALBER Jean-Jacques – Rodern, suppléant de M. SPROLEWITZ Robert
Mme RIEG Denise – Rorschwihr
M. HUBER Claude – Saint-Hippolyte
M. KELLER Christian - Zellenberg

Membres excusés :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
M. REINSTETTEL Patrick – Ammerschwihr
M. BARLIER Jean-Louis – Fréland
M. GIRARDIN Philippe – Lapoutroie
M. PERRIN Frédéric – Le Bonhomme
M. JACQUEY Guy – Orbey
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE
M. KLEIM Antoine – Beblenheim
M. STAMILE Umberto – Guémar
M. HERRSCHER Jean-Michel - Mittelwihr
M. KLACK Daniel – Riquewihr

Reçu en Préfecture
le 26.05.2026

Membres absents :

M. PERRET Dominique – Katzenthal
M. MAIRE Rémi – Orbey,
M. KEMPF Bernard - Ostheim
M. CHRIST Jean-Louis – Ribeauvillé
M. THUET Pierre-Yves – Ribeauvillé
M. SPROLEWITZ Robert – Rodern
Mme DIEUAIDE Angélique – Thannenkirch

Autres suppléants assistant également à la séance :

Mme ROUSSELOT Suzanne - Labaroche
M. BLEGER Philippe – Saint-Hippolyte
Mme SIPP Laura - Hunawihr

En outre, assistait également à la séance

Mme URBAIN Anne – Syndicat mixte du SCoT MVR

Ordre du jour

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Installation des nouveaux délégués de la commune de Labaroche
4. Election/remplacement du 5^{ème} assesseur du Bureau syndical
5. Adoption du compte financier unique 2025
6. Affectation des résultats 2025
7. Bilan des actions réalisées en 2025 et rapport d'activités
8. Programme de travail 2026
9. Adoption du budget primitif 2026
10. Adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCoT et désignation des représentants
11. Adhésion annuelle au CAUE Alsace et désignation des représentants
12. Adhésion à l'ADAUHR-ATD et désignation des représentants
13. Point d'actualité « consommation d'espaces » : présentation de la mise à jour de la consommation d'espaces observée à partir des données permis
14. Bilan de fin de mandat 2020-2026
15. Informations et divers

Annexes

- *Annexe 1 : Compte financier unique 2025*
- *Annexe 2 : Maquette Compte financier unique 2025*
- *Annexe 3 : Bilan des actions réalisées en 2025*
- *Annexe 4 : Rapport d'activités 2025*
- *Annexe 5 : Programme de travail 2026*
- *Annexe 6 : Budget primitif 2026*
- *Annexe 7 : Maquette Budget primitif 2026*

La séance a fait l'objet des mesures de publicité

- Convocation des délégués titulaires adressée le 19 février 2026
- Invitation des délégués suppléants adressée le 19 février 2026
- Information aux élus communautaires des CC du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Kaysersberg qui ne sont pas délégués au syndicat mixte, et information aux mairies du territoire le 19 février 2026
- Affichage au siège du syndicat mixte

La séance est placée sous la présidence de M. Gabriel Siegrist, Président du syndicat mixte.

M. Siegrist ouvre la séance à 18h15 et salue les membres présents.

Il excuse M. REINSTETTEL Patrick, M. BARLIER Jean-Louis, M. GIRARDIN Philippe, M. PERRIN Frédéric, M. JACQUEY Guy, M. KLEIM Antoine, M. STAMILE Umberto, M. HERRSCHER Jean-Michel, M. KLACK Daniel.

Des délégués suppléant se sont également excusés : M. GIULIANO Robert, Mme SCHLUPP Corinne, M. DUBERTRAND Eric, Mme GONNACHON Sylvie.

1. Désignation du Secrétaire de séance

En application de l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, l'organe délibérant nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le bureau syndical propose de désigner, jusqu'à la fin du mandat :

- M. Umberto STAMILE en qualité de Secrétaire de séance
- M. Jean-Michel HERRSCHER en qualité de Secrétaire de séance suppléant et M. Guy JACQUEY en qualité de deuxième Secrétaire de séance suppléant

Le Secrétaire de séance sera assisté de Mme Anne URBAIN (chef de projet du syndicat mixte) en tant qu'auxiliaire.

M. Umberto STAMILE, M. Jean-Michel HERRSCHER, et M. Guy JACQUEY étant excusés, Mme Elisabeth SCHNEIDER se porte volontaire.

Le Comité syndical désigne Elisabeth SCHNEIDER en qualité de secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Il s'agit du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026 transmis le 26 janvier 2026.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du 21 janvier 2026, sans réserve ni observation.

3. Installation des nouveaux délégués de la commune de Labaroche

Par délibération du 12 février 2026, la CC de la Vallée de Kaysersberg a désigné

- Monsieur Bernard BANGRATZ en qualité de délégué titulaire
- Madame Suzanne ROUSSELOT en qualité de déléguée suppléante.

Le Président en prend acte et procède à l'installation des nouveaux délégués.

4. Election/remplacement du 5^{ème} assesseur du Bureau syndical

Par délibération du 16 septembre 2020, le comité syndical a décidé de fixer la composition du bureau syndical comme suit : 1 Président, 2 vice-Présidents, et 5 assesseurs.

Il convient de procéder au remplacement du 5^{ème} assesseur.

Tous les délégués (titulaires) peuvent proposer leur candidature, excepté ceux n'ayant pas la nationalité française.

Election du 5^{ème} assesseur

M. Bernard BANGRATZ est candidat.

Les résultats du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin pour l'élection du 5^{ème} assesseur sont les suivants :

	Nombre
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	17
Nombre de votes blancs (à déduire)	1
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue (si nombre pair de suffrages exprimés = moitié + 1 ; si nombre impair = moitié arrondie à l'unité supérieure)	9
M. Bernard BANGRATZ	16

En conséquence, M. Bernard BANGRATZ est élu 5^{ème} assesseur du syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried et est immédiatement installé dans ses fonctions.

5. Adoption du compte financier unique 2025

En application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le CFU (compte financier unique) concerne « les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, (...) ».

Il devient obligatoire à partir des comptes 2026 pour toutes les entités publiques locales sous M57 ou M4. Pour mémoire, l'instruction budgétaire et comptable M57 a été mise en place au syndicat mixte au 1^{er} janvier 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU simplifie également les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.

Mme Schwartz, 1^{ère} Vice-Présidente, présente le compte financier unique conformément à l'Annexe 1 – détail du Compte financier unique 2025 et Annexe 2 – Maquette du Compte financier unique 2025 :

- Section de fonctionnement : excédent de 32 891.19 €
- Section d'investissement : excédent de 12 588.87 €
- Résultat global : excédent de 45 480.06 €

La présentation n'appelle pas de remarque.

Le Président quitte la salle.

En l'absence du Président ayant quitté la salle, sur proposition de Mme Schwartz, 1^{ère} Vice-Présidente, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- *Approuve le compte financier unique 2025 tel que présenté en Annexe 1 et Annexe 2*
- *Reconnait la sincérité des restes à réaliser*
- *Arrête les résultats définitifs tels que présentés en Annexe 1 et Annexe 2*
- *Charge le Président ou son représentant de la notification de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

6. Affectation des résultats 2025

En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, le report de l'excédent de fonctionnement est automatique en section de fonctionnement, sauf si l'assemblée délibérante en décide autrement.

Si le solde de la section de fonctionnement est positif, le résultat de celle-ci devra couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement et être affecté au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Compte tenu des éléments du compte financier unique 2025, sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- *reporte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 soit l'excédent de 32 891.19 € sur l'exercice 2026 (compte 002) ;*
- *reporte le résultat d'investissement de l'exercice 2025 soit 12 588.87 € sur l'exercice 2026 (compte 001) ;*
- *charge le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

7. Bilan des actions réalisées en 2025 et rapport d'activités

A la demande du Président, l'équipe du syndicat mixte présente le bilan des actions réalisées en 2025.

Il est rappelé que le programme de travail 2025 validé en séance du conseil syndical du 2 avril 2025 était décliné selon les principales missions du syndicat mixte :

- Mission 1 : vérifier la prise en compte des orientations du SCoT dans les procédures d'urbanisme
- Mission 2 : observer, analyser, évaluer
- Mission 3 : accompagner les communes pour favoriser une meilleure appropriation et prise en compte du SCoT
- Etudes pilotées par le syndicat
- Autre mission : « prestations de services » et accompagnement
- Autre mission : participation du syndicat à diverses instances et démarches

Le bilan des actions réalisées en 2025, dressé par les élus du Bureau syndical réuni le mercredi 18 février dernier est détaillé en Annexe 3 – Bilan des actions réalisées en 2025.

Depuis l'année dernière, ce bilan est valorisé via la réalisation d'un rapport d'activités, cf. Annexe 4 – Rapport d'activités 2025.

Le document est distribué en séance.

Les « temps forts » de l'année 2025 sont présentés :

- **L'activité 2025 des instances du syndicat mixte**

Les réunions du bureau syndical : 6 réunions

Les réunions du comité syndical : 5 réunions

La participation du syndicat mixte à diverses instances et démarches : principalement les instances relatives à la fédération nationale des SCoT, aux InterSCoT, et à la Région Grand Est.

- **Le bilan 2025 des actions relatives au document SCoT**

Analyse de la compatibilité des PLU(i) : 2 avis formulés

Analyse des documents de norme supérieure et autres projets : 3 avis formulés

Analyse de la compatibilité des autorisations d'urbanisme : 5 avis formulés

> Il s'agit des avis communiqués en séance du comité syndical du 17 décembre 2025.

Rôle de PPA (personne publique associée).

Observer, analyser, évaluer

- Poursuite du travail relatif à la base de données des permis autorisés
- Délibération relative à l'analyse des résultats de l'application du SCoT (bilan à 6 ans), cf. séance du 19 février 2025

Accompagner les communes

- Fiches Portrait de Territoires déclinées par commune : diffusion de la fiche « densification douce », en décembre.

Trajectoire ZAN (zéro artificialisation nette) et procédure d'évolution du SCoT

- Poursuite de la veille juridique et technique, éléments de méthode
- Poursuite du suivi de la territorialisation de l'enveloppe ZAN dans le SRADDET
- Présentation de l'état des lieux de la consommation d'espaces observée depuis 2021, en séances du 4 juin et du 17 décembre 2025.
- Présentation des hypothèses de ventilation territoriale de l'enveloppe foncière attribuée par le SRADDET à l'échelle des deux communautés de communes, en séance du 17 décembre 2025.
- Engagement de la procédure de modification simplifiée du SCoT pour intégrer l'objectif de zéro artificialisation nette, en séance du 17 décembre 2025.

- **Le bilan 2025 des autres actions de « prestations » et accompagnement**

Animer le SIG mutualisé : poursuite des missions d'accompagnement relatives à DatalSace et au marché de mise à jour des plans de réseaux, ainsi que des prestations de cartographies à la demande.

RDV annuel « Mairies », cf. lancement du dispositif « densification douce » BIMBY BUNTI

Mener des études complémentaires

- Mobilité : inscription du territoire au Défi « j'y vais »
- Habitat : mise en place du dispositif « densification douce » BIMBY BUNTI
 - > Volet administratif et financier
 - > Lancement de la semaine du 8 octobre
 - > Mise en place du ½ poste mutualisé
 - > Animation, coordination, communication sur le territoire et hors, intégration du dispositif aux diverses instances

Le Bilan des actions 2025 n'appelle pas de remarque.

8. Programme de travail 2026

Le Bureau syndical, réuni le mercredi 18 février dernier, propose de travailler sur les actions présentées et détaillées en Annexe 5 – Programme de travail 2026.

Dans la continuité des actions définies en 2025, il est proposé

- De décliner le programme de travail 2026 selon les missions du syndicat
- Et de prioriser les actions autour des temps forts et nouveautés déterminés pour l'année

Pour rappel, lors de présentation du rapport d'orientations budgétaires en séance du 21 janvier dernier, suivant l'avis du bureau syndical, le Président a proposé :

- De construire la proposition de budget prévisionnel 2026 selon les charges et dépenses habituelles
- De prévoir une enveloppe spécifique de 30 000 euros en section d'investissement, pour les études de la modification simplifiée n°1 du SCoT.

A noter que ce montant correspond au volet « urbanisme » de la procédure. Celle-ci fera l'objet d'une saisine de l'Autorité Environnementale pour un examen au cas par cas, afin de définir si une évaluation environnementale doit être réalisée : le volet « évaluation environnementale » et l'enveloppe correspondante seront à prévoir le cas échéant.

M. Siegrist présente les « temps forts et nouveautés » proposé pour l'année 2026:

- **Les actions relatives au document SCoT**

Documents de norme supérieure :

- > Suivi de la modification n° 2 du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)
- > Analyse de la compatibilité avec les documents de norme supérieure (analyse obligatoire tous les trois ans) :
 - SRADDET modifié (modification n°1 adoptée en décembre 2025)
 - SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) 2022-2027

Observer, analyser, évaluer : [poursuite du travail relatif à la base de données des permis](#)

Accompagner les élus : [poursuite des actions de sensibilisations](#)

Modification simplifiée du SCoT (d'ici le 22 février 2027) :

- > Suivi et animation de la procédure avec le bureau d'études
- > Analyse de la consommation d'espaces en régie

- **Les autres actions de « prestations » et accompagnement**

Mener des études complémentaires :

- > Suivi et animation du dispositif « densification douce » BIMBY BUNTI de Villes Vivantes
- > Suivi de la démarche d'accompagnement « trajectoire de sobriété foncière » du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Autres missions d'accompagnement dans la continuité des années précédentes, dont

- Suivi et accompagnement DatalSace et réseaux
- RDV annuel « élus SCOT » et RDV annuel « Mairies »
- Cartographies spécifiques ?
- Travail préparatoire pour le rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols sur lequel les communes et communautés de communes compétentes en matière d'urbanisme devront délibérer en 2027

- **Missions générales**

Installation nouvelle mandature : [le 20 mai 2026](#)

Bilan de fin de mandat 2020-2026 : [le 4 mars 2026](#)

Amélioration volet communication : [site internet](#), [lettre d'information du SCoT](#), [flyers](#), [nouveau logo](#)

Supports pédagogiques pour les nouvelles équipes : [sur des sujets « cibles », tels que le document SCoT, l'objectif de zéro artificialisation nette \(ZAN\), l'habitat, le volet climat, les transitions, etc.](#)

La proposition de programme de travail n'appelle pas de remarque.

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- *Valide le programme d'actions 2026,*
- *Décide d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ces actions au budget primitif 2026,*
- *Décide de charger le Bureau du syndicat mixte de la préparation et de la mise en œuvre de ces actions*
- *Charge le Président ou son représentant de la notification de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

9. Adoption du budget primitif 2026

Le Bureau syndical, réuni le mercredi 18 février dernier, a travaillé sur une proposition de budget primitif 2026. Ce dernier est basé sur le rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 21 janvier dernier.

Il est rappelé que le budget primitif est voté par chapitre.

Le budget primitif 2026, compte tenu des restes à réaliser et des opérations d'ordre, s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 176 300.00 €
- Section d'investissement : 33 700.00 €

Le Président détaille le budget primitif de l'exercice 2026 comme présenté en Annexe 6 et en Annexe 7.

Il précise que la principale évolution par rapport à l'exercice précédent concerne une augmentation du chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés, de 128 000 euros au BP 2025 à 141 100 euros au BP 2026.

Ceci s'explique par une augmentation des effectifs, de 1.7 ETP (équivalent temps plein) à 2.5 ETP en raison de l'ajout de missions supplémentaires, dont principalement le suivi et animation du dispositif « densification douce » BIMBY BUNTI, et la procédure de modification simplifiée du SCoT dont une partie sera réalisée en régie

Le Président présente le montant des contributions 2025 des communautés de communes membres du syndicat mixte et rappelle le montant des contributions des années précédentes.

Détail des contributions 2026 des communautés de communes membres du syndicat mixte :

- En section de fonctionnement : 139 708.81 €
 - CC du Pays de Ribeaupillé = 74 059.64 € (53,01% de la population)
 - CC de la Vallée de Kaysersberg = 65 649.17 € (46.99% de la population)
- En section d'investissement : 9 711.13 €
 - CC du Pays de Ribeaupillé = 5 147.87 € (53,01% de la population)
 - CC de la Vallée de Kaysersberg = 4 563.26 € (46.99% de la population)

Pour mémoire :

Année	Contribution des CC			Répartition population (%)		Répartition montant €	
	Fonctionnement	Investissement	Total	CCPR	CCVK	CCPR	CCVK
2025	138 578 €	-	138 578 €	53.10 %	46.90 %	73 585 €	64 993 €
2024	121 938 €	-	121 938 €	53.10 %	46.90 %	64 749 €	57 189 €
2023	79 814 €	-	79 814 €	53.08 %	46.92 %	42 370 €	37 450 €
2022	68 303 €	-	68 303 €	53.00 %	47.00 %	36 200 €	32 102 €
2021	94 252 €	-	94 252 €	52.72 %	47.28 %	49 690 €	44 562 €
2020	73 904€	-	73 904€	52.17 %	47.83 %	38 556 €	35 349 €
2019	78 515 €	2 647 €	81 163 €	52.17 %	47.83 %	42 343 €	38 820 €
2018	67 445 €	-	67 445 €	51.64 %	48.36 %	34 829 €	32 617 €
2017	66 914 €	-	66 914 €	51.64 %	48.36 %	34 554 €	32 360 €
2016	75 135 €	-	75 135 €	51.64 %	48.36 %	38 800 €	36 335 €
2015	62 296 €	35 711 €	98 007 €	51.49 %	48.51 %	50 464 €	47 543 €
2014	60 566 €	42 973 €	103 539 €	51.49 %	48.51 %	53 313 €	49 867 €
2013	82 000 €	34 800 €	116 800 €	51.49 %	48.51 %	60 140 €	56 660 €
2012	82 050 €	19 430 €	101 480 €	51.49 %	48.51 %	52 252 €	49 228 €

Le Président rappelle également que l'état du personnel a été présenté lors de la séance du comité syndical du 21 janvier 2026, et est inchangé depuis le 7 décembre 2022.

La proposition de budget primitif n'appelle pas d'autre remarque.

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- *Approuve le budget primitif 2026 (le budget étant voté par chapitre) tel que présenté en Annexe 6 et Annexe 7, pour un montant de 176 300 euros en fonctionnement et 33 700 euros en investissement,*
- *Approuve l'état du personnel annexé au budget,*
- *Autorise le Président ou son représentant à exécuter le budget 2026 et à signer les contrats et conventions à venir,*
- *Charge le Président ou son représentant de la notification de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

10. Adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCoT et désignation des représentants

Le rôle des SCoT est constamment renforcé et réaffirmé au fil des évolutions législatives : il constitue le document d'urbanisme de référence qui doit assurer la cohérence des politiques publiques d'aménagement du territoire, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement.

La Fédération nationale des SCoT, créée en 2010, a pour ambition de rassembler les structures porteuses de Schéma de cohérence territoriale dans l'objectif d'être :

- Un lieu d'échange et de formation pour les élus et les techniciens SCoT
- Un centre de ressources et de réseaux : veille juridique, commissions de travail, ...
- Un interlocuteur du monde des SCoT auprès des partenaires et de l'Etat
- Un lieu de réflexion sur les questions d'urbanisme et d'aménagement

Depuis 2021, son rôle d'appui technique s'est d'autant plus renforcé avec la publication de la Loi Climat et Résilience et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

La fédération regroupe, en 2025, 363 adhérents, soit 81% des structures porteuses de SCoT adhérentes.

Le montant de la cotisation 2026 est de 376 € (cotisation 2025 de 393 €).

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- *Renouvelle l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT pour l'année 2026,*
- *Décide de verser à la Fédération nationale des SCoT la somme correspondant à la strate de population du périmètre du SCoT Montagne Vignoble et Ried, soit 376 euros,*
- *Désigne le Président du syndicat mixte comme représentant titulaire et la 1^{ère} Vice-Présidente du syndicat mixte comme représentant suppléant du SCoT à l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT,*
- *Autorise le Président et la 1^{ère} Vice-Présidente à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,*
- *Charge le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

11. Adhésion annuelle au CAUE Alsace et désignation des représentants

Le CAUE (Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) est une association départementale dont les missions de service public ont été définies par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Cette loi précise, en son article 1^{er}, que la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

Les deux CAUE Haut-Rhin et Bas-Rhin ont été créés en 1979 à l'initiative des départements. Ils ont fusionné pour devenir le CAUE Alsace le 1^{er} novembre 2021. Ses principales missions sont : conseiller, sensibiliser, former, informer.

Le CAUE Alsace a accompagné le syndicat mixte dans cet objectif de sensibilisation/formation/information des élus sur les années 2021, 2022 et 2023, via la mise en place d'un parcours de sensibilisation/formation à destination des élus : « imaginer autrement l'habitat et l'acte de construire sur le territoire Montagne Vignoble et Ried ».

Pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, l'adhésion annuelle est de 700 €.

Être adhérent au CAUE Alsace permet de :

- Bénéficier de conseils personnalisés dispensés par une équipe de professionnels
- Proposer, aux concitoyens, un conseil en amont des autorisations administratives
- Solliciter un conseil préalable à tout projet en architecture, en urbanisme, sur l'environnement, sur l'écologie, le paysage et le patrimoine
- Mener des actions d'animation et de sensibilisation auprès de tous les publics (scolaires, concitoyens, professionnels)
- Être assisté d'un professionnel spécialement formé pour participer aux jurys de concours de maîtrise d'œuvre
- Participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée générale, laquelle vote, outre le budget, le programme des actions à mener
- Recevoir la newsletter trimestrielle sur simple inscription
- Être invité aux événements proposés par le CAUE (expositions, conférences, visites, ...)

Depuis 2023, une permanence est proposée aux particuliers sur le territoire du SCoT : tous les premiers mercredis du mois, à Bennwihr.

Mme Schwartz s'interroge sur l'utilité de l'adhésion au CAUE Alsace pour le territoire ?

Mme Schneider explique que la commune de Bergheim a pu solliciter le CAUE et est satisfaite de son accompagnement : conseils aux particuliers, et règlement de gestion des jardins des remparts.

Mme Gay précise que c'est également le cas pour la commune d'Aubure : conseils aux particuliers et accompagnement relatif à la transformation de l'Eglise en lieu culturel.

M. Siegrist rappelle que l'adhésion annuelle

- A permis de solliciter le CAUE Alsace pour l'animation du parcours de formation « imaginer autrement l'acte de construire » en première partie de mandat
- Permet la tenue d'une permanence mensuelle sur le territoire du SCoT : à Bennwihr
- Permet aux communes du territoire de solliciter le CAUE en terme de conseil(s)

Mme Schwartz n'avait pas connaissance de l'organisation de cette permanence, et souhaite qu'une communication soit refaite aux Mairies.

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- *Renouvelle l'adhésion au CAUE Alsace pour l'année 2026,*
- *Décide de verser au CAUE Alsace la somme correspondant à la strate de population du périmètre du SCoT Montagne Vignoble et Ried,*
- *Désigne le Président du syndicat mixte comme représentant titulaire et la 1^{ère} Vice-Présidente du syndicat mixte comme représentant suppléant du SCoT à l'assemblée générale du CAUE Alsace,*
- *Autorise le Président et la 1^{ère} Vice-Présidente à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,*
- *Charge le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

12. Adhésion à l'ADAUHR-ATD et désignation des représentants

En application de l'article L. 555-1 du CGCT, a été créé entre la Collectivité européenne d'Alsace, les communes et les EPCI adhérents, un établissement public administratif dénommé « Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme – Agence Technique Départementale ADAUHR-ATD Alsace », ayant pour objet principal d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI/Syndicats de la Collectivité européenne d'Alsace / adhérents, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier, dans les domaines suivants :

- L'urbanisme
- L'aménagement du territoire
- Les constructions et aménagements publics
- Le patrimoine bâti
- L'information géographique

Cette mission d'assistance et de conseil porte sur les analyses préalables relatives à un projet (opportunité et faisabilité du projet en amont des études opérationnelles) ou prend la forme de conseils aux communes et autres EPCI/syndicats dans l'exercice de la gestion de leurs compétences qui relèvent des domaines d'activité de l'Agence (expertise juridique en particulier).

L'adhésion à l'ADAUHR-ATD permet donc, à minima, de bénéficier de l'expertise et des conseils de l'Agence dans les domaines susvisés.

En outre, elle ouvre la possibilité de collaborer plus étroitement dans le cadre de prestations :

- De « quasi-régie » pour répondre à un besoin particulier moyennant le paiement d'un prix,
- Dans le champ concurrentiel et à titre onéreux (réponse à une consultation)

Le syndicat mixte a adhéré à l'ADAUHR-ATD depuis 2025, et peut profiter de l'ensemble des services développés ci-dessus.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'ADAUHR-ATD afin de pouvoir bénéficier de l'assistance ci-dessus, de pouvoir solliciter l'Agence pour la procédure de modification simplifiée du SCoT, et pour d'autres prestations le cas échéant.

Pour les collectivités de plus de 30 000 habitants, l'adhésion annuelle est maintenue à 4 400 €.

Le représentant titulaire et le représentant suppléant du SCoT à l'assemblée générale de l'ADAUHR-ATD doivent être d'autres élus que ceux représentant leur commune ou EPCI. De ce fait, les représentants du syndicat mixte seront désignés ultérieurement.

Sur proposition du Président, le Comité syndical :

- *Renouvelle l'adhésion à l'ADAUHR-ADT pour l'année 2026,*
- *décide de verser à l'ADAUHR-ATD la somme correspondant à la strate de population du périmètre du SCoT Montagne Vignoble et Ried, soit 4 400 euros,*
- *autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision*
- *charge le Président ou son représentant de la notification de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

13. Point d'actualité « consommation d'espaces » : présentation de la mise à jour de la consommation d'espaces observée à partir des données permis

Pour rappel, un point d'actualité sur la problématique de la consommation d'espaces au sens large a été présenté lors de la séance du comité syndical du 17 décembre dernier :

- Rappel des lois et projets de lois
- Rappel de la trajectoire ZAN demandée par la loi dite Climat et Résilience
- Etat d'avancement du SRADDET Grand Est
- Consommation d'espaces observée depuis 2021 à l'échelle du SCoT, à partir des données permis
- Consommation d'espaces potentielle restante à l'échelle du SCoT, au regard de l'enveloppe 2021-2031 définie dans le projet de SRADDET
- Eléments de synthèse et lien avec les surfaces autorisées dans le SCoT approuvé
- Information complémentaire : liste des PER (projets d'envergure régionale) qui sera annexée au SRADDET

Plusieurs points étaient et restent au stade d'interrogation :

- La **proposition de loi TRACE** (visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux) proposait un assouplissement du calendrier d'intégration de l'objectif ZAN dans les documents d'urbanisme, ainsi qu'un assouplissement de la méthode de calcul de la consommation d'espaces.
 - > A ce jour, cette proposition de loi n'est pas inscrite à l'agenda parlementaire 2026
 - > En l'état des textes en vigueur, la trajectoire ZAN doit être intégrée dans les SCoT d'ici février 2027, et dans les PLU / PLUi d'ici février 2028
- La **méthode de calcul de la consommation d'ENAF** (espaces naturels agricoles et forestiers) : comptabilisation de la consommation en extension d'urbanisation uniquement, en extension et en densification, ou en extension et en densification pour les dents creuses d'une taille supérieure à 25 ares. A ce sujet, plusieurs rencontres sont organisées :
 - > Rencontre politique avec la Région Grand Est le 19 février (organisée par la CCPR, à laquelle le syndicat du SCoT a été convié)
 - > Rencontre technique avec la Fédération des SCoT le 20 février
 - > Rencontre technique avec les services de la DDT du Haut-Rhin le 24 mars
 - > Rencontre des Présidents de SCoT du Haut-Rhin à organiser après l'installation des nouvelles instances
- **L'intégration de la trajectoire ZAN** dans le SCoT Montagne Vignoble et Ried, en compatibilité avec l'enveloppe de 56 hectares allouée par le SRADDET (dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du SCoT engagée en décembre 2025)
 - > Première réunion de travail avec l'ADAUHR en bureau syndical du 12 mars.

M. Siegrist précise que la rencontre de la Région Grand Est du 19 février dernier sera suivie de l'envoi d'un courrier de la CCPR, afin de recenser l'ensemble des points à aborder et éclaircir en vue d'une prochaine réunion de travail à organiser.

Le syndicat mixte participe aux échanges concernant la problématique du ZAN et de la consommation d'espaces.

Mme Schneider précise que lors de cette rencontre, la Région a bien précisé que, pour elle, la consommation d'espaces s'entendait uniquement en extension d'urbanisation.

M. Siegrist rappelle que la loi Climat et Résilience prévoit bien que tout ENAF consommé doit être compatibilisé, qu'il soit situé en extension d'urbanisation ou en densification.

C'est par ailleurs le positionnement adopté à ce jour par le DDT du Haut-Rhin.

M. Huber précise également que le Président de Région s'est proposé de solliciter le Préfet de Région à ce sujet, afin de définir une méthode unique à l'échelle du Grand Est.

M. Bangratz estime qu'une méthode unique doit être appliquée à l'échelle nationale.

Mme. Schwartz rappelle que le syndicat mixte, lors de la séance du comité syndical du 4 juin 2025, a rendu un avis favorable au projet d'extension de la ZA du Muehlbach sous conditions, dont notamment celle que « le projet d'extension de la zone d'activités du Muehlbach ne viendrait pas impacter les surfaces de foncier disponible sur la CCVK sur la décennie en cours ».

Les communes de la CCPR ne peuvent pas continuer à consommer de l'espace au détriment du reste du territoire du SCoT.

La consommation d'espaces présentée depuis 2021 à l'échelle du SCoT en séance du comité syndical de décembre dernier, à partir des données permis, comprenait les données des années 2021, 2022, 2023, 2024, et du 1^{er} semestre 2025.

Ces données ont été actualisées avec :

- L'intégration des permis autorisés du 2^{ème} semestre 2025
- L'intégration des retours des communes (2025 et années antérieures)
- Un travail de vérification de l'ensemble des permis d'aménager et permis de construire d'une taille supérieure à 15 ares

Pour rappel, avec une comptabilisation de la consommation d'espaces en extension et en densification, la consommation d'ENAF du 01.01.2021 au 30.06.2025 observée était :

HYPOTHESE DE CALCUL	SURFACES COMPTABILISEES	A l'échelle du SCOT	A l'échelle de la CCVK	A l'échelle de la CCPR
Comptabilisation Extension + densification	Conso. ENAF effective	24	8,3	15,7
	Conso. ENAF potentielle	8,8	3,6	5,2
	Total	32.8	11.9	20.9

La consommation d'ENAF actualisée du 01.01.2021 au 31.12.2025 est :

Conso. ENAF effective	20.5	7.4	13.1
Conso. ENAF potentielle	10.1	4.1	6,0
Total	30.6	11.5	19.1

Il est précisé que le calcul de la consommation d'espaces nécessite une analyse au cas par cas de l'ensemble des permis d'aménager et permis de construire d'une taille significative. Ainsi, l'ensemble des permis (d'aménager et de construire) d'une taille supérieure à 15 ares ont été analysés individuellement.

Exemples :

- Permis de construire d'une maison individuelle à Bergheim, qui consomme plus d'espaces qu'un permis de construire de maison individuel « classique » : parcelle de 21 ares, avec consommation effective de 21 ares



- Permis de construire en zone d'activité à Saint-Hippolyte, qui consomme moins d'espace que l'emprise totale de la parcelle : parcelle de 319 ares, avec consommation effective de 160 ares (après déduction d'une partie inconstructible, et d'une partie déjà « artificialisée » par l'ancien stade de foot)



- Permis de construire « habitat » à Kientzheim, où un permis de construire a été autorisé sur l'ensemble du secteur, puis autorisation de chaque permis individuel (la formalisation des autorisations pouvait initialement induire à un double décompte des mêmes surfaces)



14. Bilan de fin de mandat 2020-2026

Depuis 2019, le SCoT Montagne Vignoble et Ried est dans sa phase de suivi et de mise en œuvre. En 2025, le Comité syndical a délibéré

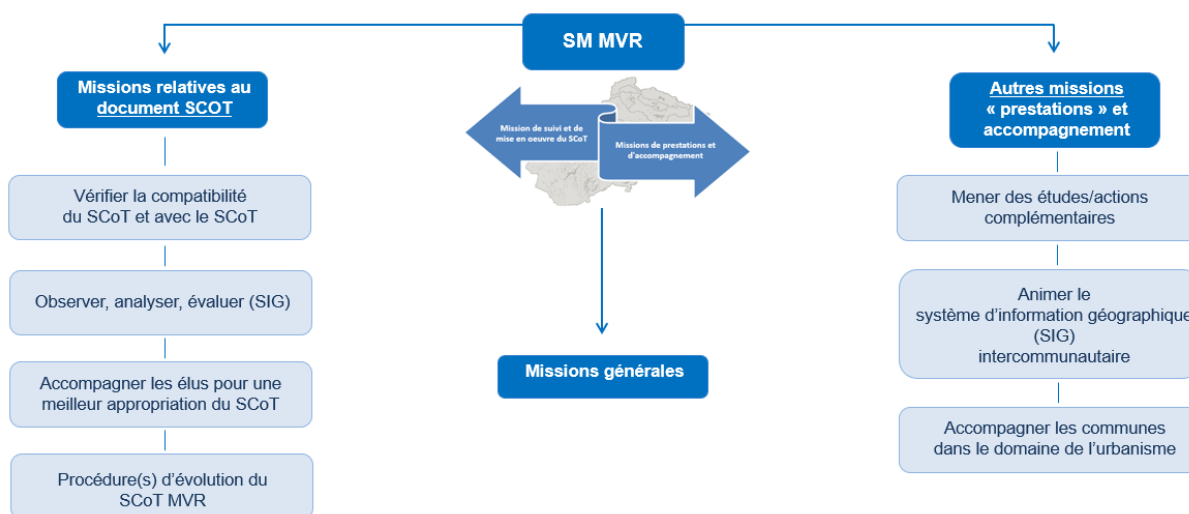
- Sur le bilan à 6 ans lors de la séance du 19 février, sur la base du rapport d'évaluation présenté fin 2024
- Sur l'engagement de la procédure de modification simplifiée lors de la séance du 17 décembre, afin d'intégrer les objectifs de Zéro Artificialisation Nette

Le mandat 2020-2026 a largement été consacré aux travaux de suivi et d'évaluation du SCoT, et à la problématique de sobriété foncière avec l'introduction de la notion de Zéro Artificialisation Nette par la loi Climat et Résilience de 2021.

Le bilan du mandat 2020-2026 est présenté.

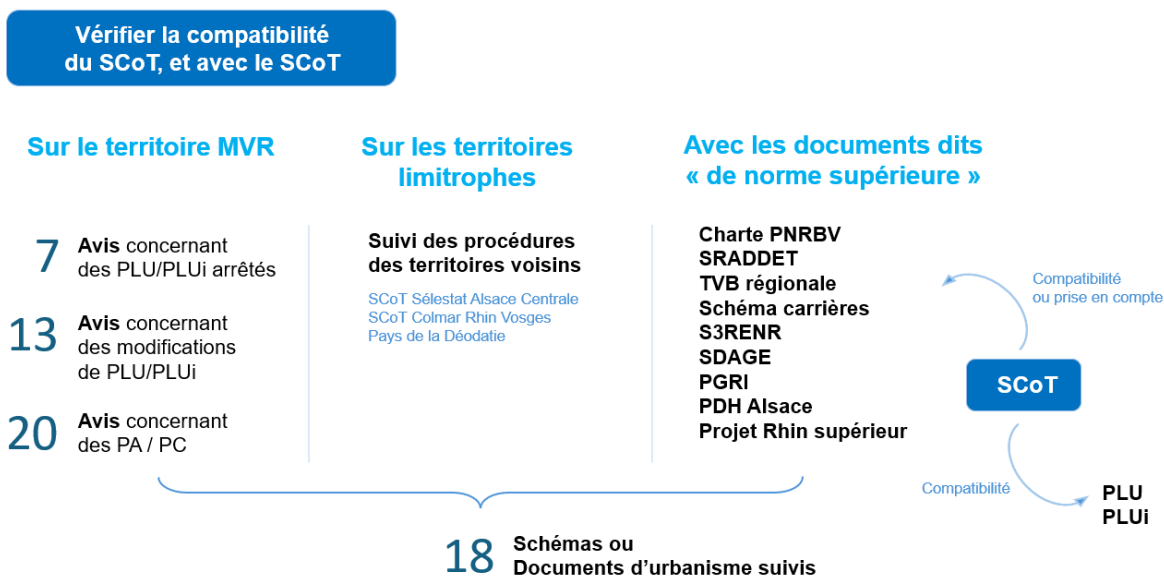
M. Siegrist précise que celui-ci sera également présenté aux nouveaux élus.

Rappel de la structuration des missions du syndicat mixte :

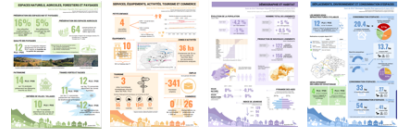


Le bilan du mandat 2020-2026 est présenté par mission du syndicat mixte.

- **Les missions relatives au document SCoT**



Observer, analyser, évaluer (SIG)



Observation du territoire



Approvisionnement du SIG (système d'information géographique)

1436 Permis autorisés géolocalisés

Suivi du SCoT

4 Thématiques Binômes d'élus référents

Démographie et Habitat
ENAF et paysages
Déplacements et consommation d'espaces
Services, équipements, activités, tourisme et commerce

50 Indicateurs de suivi

Évaluation du SCoT (2019-2024)

1 Bilan à mi-parcours (2021/2022)

1 Bilan à 6 ans (2024)

18 Questions évaluatives
4 Posters thématiques



1 Rapport d'évaluation Délibération (2025)

Accompagner pour une meilleure appropriation du SCoT

Outils pédagogiques

7 Fiches « Portrait de territoires »

Déclinées à l'échelle des 24 communes = **168** documents

Démographie
Habitat
Permis
Consommation d'espaces
ENAF et paysages
Protection environnementales
Densification douce



RDV annuel « élus SCoT »

3 Formations animées par le CAUE Alsace

« Imaginer autrement l'habitat et l'acte de construire »



2 Matinées « conférence » densification douce



Villes Vivantes
Parc naturel Ballons des Vosges

2 Après-midi « sortie de terrain »



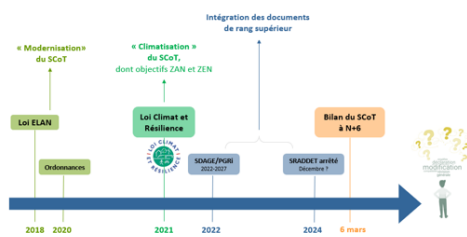
Rodersdorf (Suisse)
Sigolsheim, Kaysersberg, Holtzwihr

Procédure(s) d'évolution du SCoT MVR

Veille technique, juridique et réglementaire

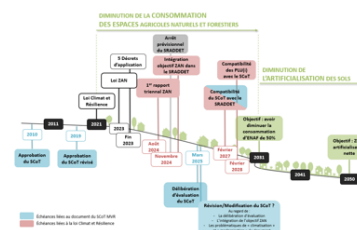
Loi ELAN
Loi Climat et Résilience
Décrets d'application
Loi ZAN
Propositions de loi
TRACE et Le Feu ...

SDAGE
PGRI
SRADEET
Charte PNRBV ...



Révision SCoT 2019 : recours de 2 communes à l'encontre de la délibération d'approbation du SCoT

Engagement de la procédure de modification simplifiée du SCoT Pour intégrer la trajectoire ZAN



• **Autres missions « prestations » et accompagnement**

Mener des études/actions complémentaires

Mobilité

Inscription du territoire au Défi « J'y vais »

Habitat

Dispositif « densification douce » **BIMBY BUNTI**

2023 : 1^{ère} présentation

2024 : étude pré-opérationnelle

Eté 2025 : approbation convention recherche et développement

Automne 2025 : lancement du dispositif sur le territoire (3 à 5 ans)

Un pro de l'architecture et de l'urbanisme à votre service **gratuitement**

BIMBYBUNTI

Comités d'initiative

Suivi/animation mutualisés au syndicat mixte

COFIL = comité syndical



Animer le SIG (système d'information géographique) intercommunautaire

Outils « Datsalace »
Aide aux communes et CC

Réseaux
Mise à jour des plans

Cartographies spécifiques
Pour le compte des communes et CC

Formations et assistance
Application « cadastre »
Application « réseaux »

Volet SIG du marché à bon de commande pour la mise à jour des plans des réseaux (marché CCPR)

40 Cartographies thématiques
Dont plusieurs déclinées à l'échelle des 24 communes

2 changements d'outils



Eau potable
Assainissement
Eclairage public
Chaleur

Suivi et vérification prestation
Intégration application « réseaux » (18 communes)

Relais technique géomètres et services techniques
Accompagnement DT/DICT



dans le domaine de l'urbanisme

Animation

Prestations

Assistance

Lancement du RDV annuel « Mairies »

Pour le compte des communes et CC

Aux communes et CC

2021
3 sessions

Depuis 2022
4 RDV annuel « Mairies »



Renouvellement des baux de chasse 2023 (21 communes)



Rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols 2024 (CCVK (PLUI) + 16 communes de la CCPR)



Géoportail de l'urbanisme
geoportail-urbanisme

Base Adresse Nationale (Dénomination et numérotation des voies)



Portail des énergies renouvelables (Saisie des ZAER)



- **Missions générales**

Suivi administratif et financier

En plus du courant :

- RGPD
- Règlement intérieur
- Dématérialisation des actes
- Réforme des actes
- Règlement budgétaire et financier
- Norme comptable M57
- RIFSEEP
- Télétravail
- Inventaire archives
- Archivage numérique

Animation

39 bureaux syndical 25 comités syndical

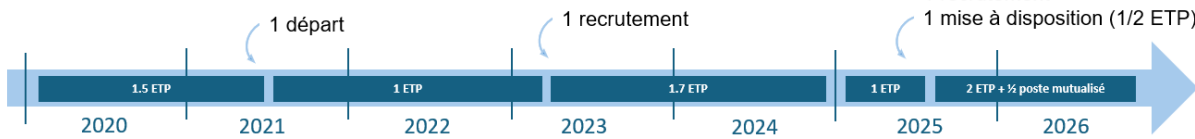
Communication / publications

5 Actu'SCoT 2 rapports d'activités

Participation à diverses instances et démarches



1 départ en disponibilité,
1 recrutement
1 mise à disposition (1/2 ETP)



- **Les défis du prochain mandat**

Préparer son projet

- Le projet de territoire du SCoT est un outil fédérateur des acteurs du territoire
- J'ai préparé la renaturation en compensation de l'artificialisation
- Je connais la valeur des espaces non bâtis
- J'ai identifié les vulnérabilités de mon territoire face aux changements climatiques
- Je pilote ma stratégie foncière
- Je connais les leviers de désartificialisation de mon territoire
- Le projet politique du SCoT est bien partagé par tous les acteurs de mon territoire ?

Mon projet de territoire

Zéro Carbonne & Zéro Artificialisation

- Trame des transitions
- Nouvelle question de densité
- Nouvelles formulations aux besoins et aux valeurs
- Le dialogue sur la qualité comme méthode

LE SOL ?

Zéro Carbonne et Zéro Artificialisation

RÔLE DE L'ÉLU

LES LEVIERS À MOBILISER

- ALIMENTATION
- TRANSPORT
- ÉNERGIE
- CONSTRUCTION

EXEMPLARITÉ DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

FORMER LES ÉLUS

SCoT

DE QUELE STRATÉGIE LE SCoT PEUT FAIRE IL'ACTION

15. Informations et divers

- **Prochaines réunions du Comité syndical**

Installation

- **Comité syndical** le mercredi 20 mai 2026 à 18h (Bennwihr)

Modification simplifiée du SCoT

- **Comité syndical** le mercredi 24 juin 2026 à 18h (Bennwihr)

M. Siegrist remercie l'ensemble des délégués pour leur implication au syndicat mixte tout au long du mandat, et pour le partage des réflexions sur le devenir du territoire.

A Ribeauvillé, le 20 mai 2026
Pour extrait conforme.

Le Président,



Gabriel SIEGRIST

La Secrétaire de séance,

Elisabeth SCHNEIDER

Compte financier unique 2025

Section de fonctionnement DEPENSES		BP2025	Compte financier unique 2025
Chap	Libellé		
011	Charges à caractère général	119 000.00 €	13 443.32 €
6064	Fournitures administratives	200.00 €	160.10 €
611	Contrats de prestations de services (CDG54/RGPD)	40.00 €	40.08 €
6156	Maintenance (site internet + docaposte + RGS)	2 000.00 €	1 692.19 €
6161	Multirisques	550.00 €	511.45 €
617	Etudes et recherches	100 000.00 €	- €
6185	Frais de colloques et séminaires	1 250.00 €	- €
6188	Autres frais divers	500.00 €	- €
6231	Annonces et insertions	- €	276.68 €
6234	Réceptions	500.00 €	358.53 €
6236	Catalogues et imprimés et publications	1 500.00 €	447.59 €
6238	Divers	100.00 €	- €
6251	Voyages, déplacements et missions	3 500.00 €	1 441.59 €
6261	Frais d'affranchissement	460.00 €	192.12 €
6281	Concours divers (cotisations annuelles)	6 900.00 €	6 822.99 €
62878	Remb. frais à des tiers	- €	- €
62871	Remb. frais à la collectivité de rattachement (CCPR)	1 500.00 €	1 500.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	128 000.00 €	116 094.29 €
6216	Personnel affecté par le GPF de rattachement	- €	9 339.49 €
6218	Autre personnel extérieur (archiviste CDG68)	400.00 €	397.46 €
6332	Cotisations versées au FNACL	80.00 €	68.44 €
6336	Cotisations au CDG et CNFPT	2 000.00 €	1 608.94 €
64111	Rémunération principale (personnel titulaire)	19 000.00 €	9 459.54 €
		18 000.00 €	- €
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	700.00 €	488.30 €
64118	Autres indemnités	7 000.00 €	3 074.65 €
64131	Rémunérations (personnel non titulaire)	46 200.00 €	60 396.07 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	22 000.00 €	20 832.31 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 000.00 €	2 858.96 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	2 000.00 €	2 423.46 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 000.00 €	1 844.50 €
6474	Versement aux autres œuvres sociales	470.00 €	- €
6475	Médecine du travail	250.00 €	230.40 €
6478	Autres charges sociales diverses	4 500.00 €	2 875.77 €
6488	Autres	400.00 €	196.00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 300.00 €	3 430.16 €
65311	Indemnités de fonction (Président)	3 800.00 €	2 884.52 €
65312	Frais de mission et de déplacement	- €	227.14 €
65313	Cotisations de retraite	- €	316.56 €
65888	Autres (charges exceptionnelles)	500.00 €	1.94 €
66	Charges financières	500.00 €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		251 800.00 €	132 967.77 €
023	Virement vers la section d'investissement	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 200.00 €	16 115.81 €
6811	Dot.amorti.immos incopr. et corp.	16 200.00 €	16 115.81 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		16 200.00 €	16 115.81 €
TOTAL DEPENSES CUMULEES		268 000.00 €	149 083.58 €

Section de fonctionnement RECETTES		BP2025	Compte financier unique 2025
			Réalisé 2025
Chap	Libellé		
013	Atténuations de charges	- €	14 008.51 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	- €	9 285.90 €
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	- €	3 281.16 €
6479	Remboursement sur autres charges sociales	- €	1 441.45 €
74	Dotations et participations	238 577.71 €	138 577.71 €
74751	GFP de rattachement (contributions des CC)	238 577.71 €	138 577.71 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	1.53 €
7588	Autres	- €	1.53 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €
7711	Débits et pénalités perçus	- €	- €
773	Mandats annulés	- €	- €
7788	Produits exceptionnels divers	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES		238 577.71 €	152 587.75 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 700.00 €	3 664.73 €
777	Quote part des subv d'invnt transf au cpte de résult	3 700.00 €	3 664.73 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 700.00 €	3 664.73 €
TOTAL RECETTES CUMULEES		242 277.71 €	156 252.48 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	25 722.29 €	25 722.29 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		268 000.00 €	181 974.77 €
RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2025 Cumulé		268 000.00 €	32 891.19 €

Excédent

Section d'investissement DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2025	Compte financier unique 2025		
			Réalisé 2025	RAR 2025	Total 2025
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	579.54 €	579.54 €	- €	579.54 €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	12 500.00 €	- €	- €	- €
202	Frais d'études, d'élaboration, et modifications et révisions	12 500.00 €	- €	- €	- €
2031	Frais d'études	- €	- €	- €	- €
2033	Frais insertion	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
2183	Matériel informatique et matériel de bureau	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		13 079.54 €	579.54 €	- €	579.54 €

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 700.00 €	3 664.73 €	- €	3 664.73 €
13911	Etat et établissements nationaux	- €	- €	- €	- €
13912	Régions	1 000.00 €	1 000.00 €	- €	1 000.00 €
13913	Départements	2 400.00 €	2 400.00 €	- €	2 400.00 €
139141	Sub tranf compte resultat commune	- €	- €	- €	- €
139151	Sub GPF de rattachement	300.00 €	264.73 €	- €	264.73 €
139158	Sub autres groupements au resultat	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 700.00 €	3 664.73 €	- €	3 664.73 €

TOTAL DEPENSES CUMULEES		16 779.54 €	4 244.27 €	- €	4 244.27 €
--------------------------------	--	--------------------	-------------------	------------	-------------------

Section d'investissement RECETTES

Chap	Libellé	BP 2025	Compte financier unique 2025		
			Réalisé 2025	RAR 2025	Total 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	579.54 €	717.33 €	- €	717.33 €
10222	FCTVA	- €	137.79 €	- €	137.79 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	579.54 €	579.54 €	- €	579.54 €
13	Subventions d'investissement reçues	- €	- €	- €	- €
1312	Sub Régions	- €	- €	- €	- €
1313	Sub Départements	- €	- €	- €	- €
13151	Groupement de collectivités (contributions des CC)	- €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES		579.54 €	717.33 €	- €	717.33 €

021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 200.00 €	16 115.81 €	- €	16 115.81 €
2802	Frais d'études, d'élaboration, et modifications et révisions	15 700.00 €	15 695.81 €	- €	15 695.81 €
281838	Autre matériel informatique	500.00 €	420.00 €	- €	420.00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		16 200.00 €	16 115.81 €	- €	16 115.81 €

TOTAL RECETTES CUMULEES		16 779.54 €	16 833.14 €	- €	16 833.14 €
--------------------------------	--	--------------------	--------------------	------------	--------------------

001	excédent d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €
-----	-----------------------------------	-----	-----	-----	-----

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2025		16 779.54 €	16 833.14 €	- €	16 833.14 €
---	--	--------------------	--------------------	------------	--------------------

RESULTAT d'INVESTISSEMENT 2025 Cumulé		- €	12 588.87 €	- €	12 588.87 €
--	--	------------	--------------------	------------	--------------------

Excédent

RESULTAT GLOBAL 2025 Cumulé		45 480.06 €			
------------------------------------	--	--------------------	--	--	--

Excédent gobal

ANNEXE 3 – PROCES VERBAL – REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 04.03.2026

Bilan des actions réalisées en 2025

Retrouvez ces informations dans le rapport d'activités 2025 du syndicat mixte Montagne Vignoble et Ried



Le tableau ci-dessous dresse le bilan des actions réalisées en 2025.

Les actions réalisées en 2025 y sont indiquées en bleu*, et celles reportées en 2026 en orange.

*(celles qui ont nécessité le temps de travail le plus important figurent dans une case avec un fond bleu)

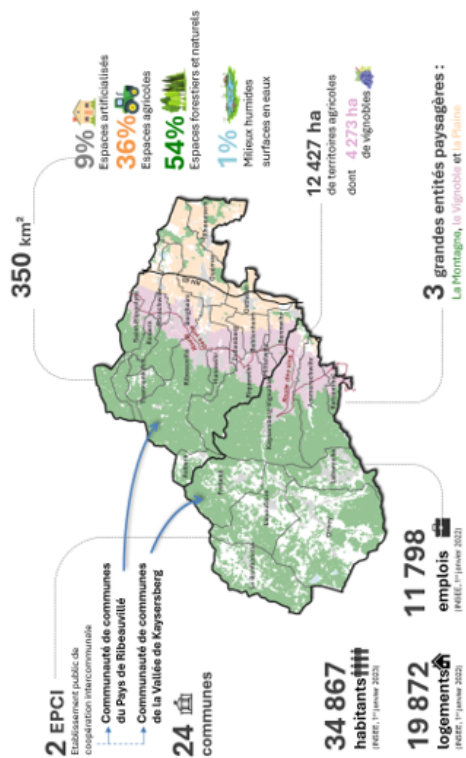
MISSIONS	OBJECTIFS PRINCIPAUX	DECLINAISONS		
Missions relatives au document SCoT				
Mission 1 Vérifier la prise en compte des orientations du SCoT dans les procédures d'urbanisme	Analyse des PLU/PLUi au regard des orientations du SCoT et appui méthodologique	A la demande des communes, analyse du document selon la grille de travail, puis rencontre des communes : /		
	Rôle de PPA	Participation du syndicat aux différentes réunions de travail : - Territoire MVR : Réunion PPA Mittelwahr (PLU), réunion de travail Rorschwahr (carte communale) - Territoires limitrophes : réunion PPA SCoT Selestat - Documents de norme supérieures : réunions nouvelle charte 2027-2042 Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges > Préparation des avis sur les projets de PLU arrêtés en Bureau : / > Préparation des avis sur les modifications de PLU en Bureau : avis sur le projet de modification n°9 du PLU de Ribeauvillé, avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU d'Ostheim (courrier du Président en l'absence d'avis du bureau syndical) > Préparation des avis sur les permis d'aménager (PA) et autres autorisations d'urbanisme en Bureau : avis sur 1 PA à Orbey, avis sur la version modifiée du même PA à Orbey, avis sur 1 PC à Kaysersberg-Vignoble, avis sur 1 PA modificatif à Katzenthal, avis sur 1 PA à Lapoutroie (courrier du Président en l'absence d'avis du bureau syndical) > Préparation des avis sur les documents de norme supérieure en Bureau : avis sur les enjeux définis dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive cadre sur l'eau et de la Directive "inondation", avis sur le projet de SRADDET modifié > Autres : avis sur le projet d'extension de la zone d'activités du Muehlbach		
	Procédures en cours en 2025 : Mittelwahr (PLU arrêté en 2021), Ribeauvillé (révision PLU)			
Mission 2 Observer, analyser, évaluer	Observation du territoire	Approvisionnement du SIG et mises à jour des données SCOT et communes - en continu Veille statistique et cartographique du territoire - en continu		
	SCOT	Aide à la décision	Cartographies de suivi des projets en cours - en continu Actualisation des données statistiques 2025 du suivi du SCoT pour transmission à la CCPR : reporté à 2026	
		Suivi et évaluation du SCOT	Traitement et géolocalisation des données "permis" : - poursuite du travail sur les années précédentes (données à compléter : décision, localisation) - géolocalisation et traitement des permis déposés en 2024 et au 1er semestre 2025 - poursuite du travail collaboratif avec les communes (cf. loi Climat et Résilience) afin de mesurer la consommation d'ENAF : données complétées avec l'information du démarrage des travaux (à partir de 2021) Actualisation des indicateurs de suivi (50 indicateurs et 18 questions évaluatives) : réalisé et présenté en Comité du 11 décembre 2024 > Délibération d'analyse des résultats de l'application du SCoT (rapport d'évaluation 2019-2024) = réalisé et présenté en Comité du 19 février 2025 > Communication et mesures de publicité du rapport d'évaluation > Présentation du rapport aux services de la DDT68	
Mission 3 Accompagner les communes pour favoriser une meilleure appropriation et prise en compte du SCOT	Outils pédagogiques	Fiches "Portrait de territoire" déclinées par commune et CC	> Fiche "Portrait de territoire" Densification douce : diffusée en décembre 2025	
Trajectoire ZAN et modification / révision du SCoT	RDV annuel "élus SCOT"	> RDV "élus SCOT" et sensibilisation : non réalisé (mobilisation des élus en octobre dans le cadre du lancement du dispositif "densification douce" BIMBY BUNTI)		
	Veille juridique et technique, éléments de méthode et applications	> En continu, et aux différentes échelles (échelle du territoire du SCoT et des communes, échelle du Haut-Rhin et de l'Alsace, échelle du Grand-Est)		
Territorialisation de l'enveloppe ZAN	Définition de l'évolution du document SCoT	> Analyse du projet de SRADDET arrêté au printemps 2025		
		> Choix du type de procédure associée : modification simplifiée, engagée en décembre 2025 (Délibération du Comité syndical du 17.12 approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation et mesures de publicités associées + Arrêté du Président du 18.12 engageant la procédure)		
Autres missions "prestations" et accompagnement				
Autre mission : prestation de services et accompagnement	Animer le SIG	Datalsace et Réseaux	Marché mise à jour des plans des réseaux - portage administratif du marché à bons de commande par la CCPR - retard de plus de 3 années sur la prestation - appui et suivi technique du SMMVR (principe d'accompagnement au démarrage de la mission, puis fin de l'accompagnement du SM MVR) > participation réunions de travail, suivi de la mission, suivi des rendus SIG, finalisation reportée à 2026 suite nombreuses difficultés de l'entreprise (2 communes restantes + CCVK) > Intégration des fichiers mis à jour transmis par le prestataire : réalisé pour 18 communes Changement de l'interface du site DATALSACE (applications "cadastre" et "réseaux") >>> GEOCADASTRE et RESEAUX : mise en place des accès aux nouveaux outils en cours (fin 2025 / début 2026)	
		Cartographie à la demande	> Cartes réalisées : carte projet Livres en scènes (CCPR), cartes projet déchetterie Ribeauvillé (CCPR), cartes sur le foncier agricole et les propriétés communales de Lapoutroie et Orbey, pour l'accompagnement de Terres de Liens mis en place dans le cadre du Comité Local Installation Transmission (CCVK) > Accompagnement SIG : assistance commune de Riquewahr pour la mise à jour des plans des réseaux et outil SIG en interne	
	Accompagner les communes dans le domaine de l'urbanisme	Evaluation des PLU	Accompagnement pour l'évaluation des PLU (données et indicateurs mutualisés avec ceux du SCOT) : Travail à mener sur une ou des communes pilotes - reporté à 2026	
		Géoportail de l'urbanisme (GPU)	Accompagnement des communes/CC : /	
	RDV "Mairies"	> Pas de RDV 2025 - Rencontre des secrétaires de mairies et agents en charge de l'urbanisme dans le cadre du lancement du dispositif BIMBY BUNTI (20 communes représentées sur 24)		

	Mobilité	Défi j'y vais à Vélo 2025 : inscription du syndicat mixte, pour participation des deux CC (nouvelle convention sur 3 ans)
	Habitat	<p>Lancement Dispositif d'accompagnement "densification douce" BIMBY/BUNTI</p> <p>> Mise en place du dispositif à l'échelle des deux CC - volet administratif et financier : - Travail de relecture et modifications des conventions de "recherche et développement" correspondantes + préparation des délibérations correspondantes en CC - Demandes de subvention Région Grand Est, Pacte Territorial CCVK, et Pacte Territorial CCPR/Colmar Agglomération : travail préparatoire, réunions techniques et politiques, formalisation des dossiers - Production d'une note spécifique à la subvention de la Région Grand Est, dans l'objectif de démontrer l'adaptabilité du dispositif BIMBY BUNTI à l'expérimentation de la Région en cours à l'échelle du Massif des Vosges - Mise en place du 1/2 poste mutualisé dédié au suivi et à l'animation du dispositif (Comité syndical du 4 juin) - Préparation d'un modèle de délibération pour les communes de la CCPR (participation de 1200 euros / logement) - Désignation des "ambassadeurs" élus à l'échelle de chaque commune</p>
Autre mission : mener des études / actions complémentaires	Habitat	<p>> Lancement du dispositif (octobre 2025) : - Définition des modalités organisationnelles de lancement et coordination avec Villes Vivantes - Définition de la stratégie de communication, en lien avec les deux CC - Recherche et mise à jour de l'ensemble des contacts des professionnels et organiser à inviter au lancement - 1er COTECH du 2 septembre + 1er COPIL du 8 octobre et formation des ambassadeurs élus (Comité syndical élargi) - Autres réunions de la semaine de lancement (participation, coordination et logistique) : réunion avec les secrétaires de mairies, agents en charge de l'urbanisme et instructeurs des autorisations d'urbanisme + réunion avec les partenaires + réunion avec les professionnels de l'immobilier + conférence de presse + rencontres avec chaque service instructeur + sessions de rattrapage - Relai des différents éléments de communication aux communes et CC : flyers, affiches, site internet dédié, éléments à diffuser sur les différents sites internet et réseaux des communes/CC - 1ères journées de RDV à Bennwihr : 18, 19 et 20 novembre</p> <p>> Animation et suivi - Réunions de travail en commune sur les 1ers dossiers nécessitant des discussions relatives au règlement d'urbanisme - Intégration du dispositif dans le groupe de travail "logement vacant" de la Région Grand Est : réunion du 15 octobre - Présentation du dispositif au Comité syndical du SCoT de Colmar Rhin Vosges du 10.12 - Présentation du dispositif au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord du 11.12 - Retour sur le lancement de l'opération en séance du Comité syndical du 17.12 - Début 2026 : diffusion des accès (et mode d'emploi) à l'interface de suivi, rencontre de l'Architecte des bâtiments de France et du CAUE, approfondissement et justification de l'inscription du dispositif dans le Pacte Territorial (suite demande DDT), mise en place suivi financier, mise en place suivi des dossiers en cours avec Villes Vivantes, organisation de la seconde vague d'envoi de courriers aux habitants et de la seconde session de RDV.</p>
Missions générales		
Participation du syndicat à diverses instances et démarches	Participation aux réunions de travail et webinaires	SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) : échanges techniques avec les services de la Région (consommation d'ENAF), suivi et échanges techniques en InterSCoT, webinaire "Trame Verte et Bleue"
		DDT68 : réunion de lancement de l'observatoire des friches
		InterSCoT68, InterSCoT Grand Est : réunions techniques en lien avec la loi Climat et Résilience
		Fédération nationale des SCOT (et CNFPT) : nombreux webinaires "ZAN", webinaire "actualités juridiques aménagement et planification", webinaire "ZAN ou comment articuler renaturation et stratégie écologique", webinaire "SCoT et dynamique agricoles, alimentaires et forestières", conférence "chronotopie", webinaire "ZAN ou comment imaginer une densification désirable", club SIG et mise en oeuvre "suivi foncier", webinaire "SCoT et enjeux de la santé", webinaire "urbanisme et énergie", 4 webinaires "code de l'urbanisme", webinaire "penser et agir en transversalité", webinaire "décryptage de la loi de simplification de l'urbanisme et du logement du 26 novembre 2025" + Rencontres nationales des SCOT à Arcachon "Ensemble, construire demain" les 18, 19 et 20 juin
		DataGrandEst : webinaire "PCRS, où en sommes-nous", webinaire "Enjeux et limites des solutions SIG open source", rencontres régionales de la donnée du 27.11
		CEA (Collectivité européenne d'Alsace) : réunions "Plan Départemental de l'habitat Alsace"
		Bassin de mobilité "Haute Alsace" : réunion de lancement contrat opérationnel de mobilité
		Communautés de communes : CCPR : réunions Convention Territoriale Globale CCVK : réunions Pacte Territorial, réunions atelier adaptation changement climatique "eau"
		Autres Instances/Webinaires : webinaire MRAE (Mission régionale d'autorité environnementale) "patrimoine et bâti vacant" et "paysage", webinaire "portail des mobilités", webinaire "intelligence artificielle et SIG", rencontre IGN "outils SIG pour les collectivités", webinaire Schéma Régional des carrières, webinaire "Panorama des ENR"
Communication auprès des communes et des habitants		> ACTU'SCoT : / > Site internet : mise à jour régulière
Bureau syndical		6 réunions du Bureau : 5 février, 12 mars, 21 mai, 25 juin, 3 septembre, 3 décembre
Comité syndical		5 réunions du Comité : 19 février, 2 avril, 4 juin, 8 octobre (COPIL de lancement BIMBY-BUNTI), 17 décembre
Suivi administratif et financier du syndicat		En continu Et plus particulièrement en 2025 : * Passage du CA (compte administratif) au CFU (compte financier unique) * Mission archiviste CDG68 (1 jour) : projet archivage numérique et suites * RH : réunions techniques/juridiques avec le CDG68, recrutement

Rapport d'activités 2025



Le territoire Montagne Vignoble Ried (MVR)



Le SCoT Montagne Vignoble Ried

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document projet, et un document politique avant tout...

- 1 Un projet de territoire
à court et moyen terme
d'aménagement pour le territoire
prochaine années
- 2 Un projet politique
un document politique
de référence pour les
politiques publiques
- 3 Des préconisations et mesures
à intégrer dans une
charte pour mettre en oeuvre
le projet
un document d'ambition
qui a vocation dans une
charte de territoire

Approuvé en 2010, le SCOT MVR a fait l'objet d'une révision lancée en 2014, afin notamment d'intégrer les obligations de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 ». Arrêté en 2017, le Schéma de Cohérence territoriale a été approuvé le 6 mars 2019.
Une procédure de modification simplifiée du SCOT a été engagée en décembre 2025 (cf. page 14).

La volonté politique du SCOT de préserver et valoriser les qualités du territoire se fonde sur trois ambitions complémentaires :

- Préserver et valoriser les qualités environnementales et patrimoniales du territoire,
- Améliorer et garantir la qualité de la vie de ses habitants,
- Créer de la valeur ajoutée pour produire les emplois dont les ménages ont besoin et les moyens nécessaires à l'entretien, l'aménagement ou la préservation du territoire.

Le SCOT un est document « intégrateur », c'est le document de référence principal pour les documents d'urbanisme locaux (Plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux, et cartes communales).



La structure porteuse du SCOT est le syndicat mixte Montagne Vignoble et Ried. Il regroupe 2 communautés de communes (Pays de Ribbauvillie et Vallées de Kaysersberg) représentées par 51 élus réunis au sein d'un comité syndical.

Le syndicat mixte est composé des instances suivantes :

Un comité syndical, composé de
27 délégués titulaires
24 délégués suppléants

Un bureau syndical, composé de
8 délégués

Une équipe technique, composée de
2 agents
 et 1/2 poste mis à disposition
(depuis août 2025)

Le syndicat mixte est un endroit privilégié pour les élus du territoire, leur permettant d'échanger et de débattre sur les perspectives et les enjeux de développement et d'aménagement durables qui dépassent les échelles communales et intercommunales. Les élus dessinent ainsi l'avenir des 24 communes en matière d'habitat, de déplacements, de développement économique et d'environnement.

Le syndicat mixte est principalement chargé de l'élaboration, du suivi et de la mise en oeuvre du SCOT MVR.

Son rôle est d'encourager et de vérifier la prise en compte des orientations du SCOT dans les procédures d'urbanisme. Pour cela, il se positionne en tant que partenaire des communes et intercommunalités à travers la mise en place d'actions d'accompagnement et de sensibilisation auprès des élus visant à favoriser une meilleure appropriation et prise en compte du SCOT au niveau local.



L'activité 2025 des instances du syndicat mixte

Les réunions du Bureau syndical

Le Bureau syndical s'est réuni à 6 reprises en 2025.

5 février 2025

1. Avis sur le permis d'aménager PAC682492500001 à Orbey
2. Préparation du Comité syndical du 19 février prochain :
 - Analyse des résultats de l'application du SCOT Montagne, Vignoble et Riel (rapport d'évaluation)
 - Débat d'orientation budgétaire
3. Informations et divers

12 mars 2025

1. Avis sur les projets de questions importantes (enjeux) définies dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive cadre sur l'eau et de la Directive « Inondation »
2. Préparation du Comité syndical du 2 avril prochain :
 - Adoption du compte financier unique 2024
 - Bilan des actions réalisées 2024 et rapport d'activités
 - Bilan des actions réalisées 2024 et rapport d'activités
 - Programme de travail 2025
 - Adoption du budget primitif 2025
 - Etat du personnel
 - Mise à jour du RI/SEEP (Indemnités de mission et de déplacement)
 - Adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCOT et désignation des représentants
 - Adhésion annuelle au CAUE Alliance
3. Informations et divers

21 mai 2025

1. Retour sur la réunion du 23 avril relative au dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI de Villes Vivantes, et calendrier prévisionnel de lancement
2. Préparation du Comité syndical du 4 juin
 - Avis sur le projet de SRAODET modifié
 - Avis sur le projet d'extension de la zone d'activités du Muehlbach
 - Point d'étape sur le dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI de Villes Vivantes, et calendrier prévisionnel de lancement
 - Convention de mise à disposition pour le % poste mutualisé au syndicat mixte dédié à l'animation du dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI
5. Informations et divers

25 juin 2025

1. Avis sur le permis d'aménager PAC682492500001 à Orbey
2. Retour sur la réunion ADAUHR du 24 juin (évolutions du document SCOT)
3. Organisation du démarrage du dispositif BIMBY/BUNTI le cas échéant
4. Informations et divers

3 septembre 2025

1. Avis sur le PC 058 162 25 00019 à Kaisersberg-Vignoble
2. Avis sur le projet de modification n°9 du PLU de Ribeauvillé
3. Planning de lancement du dispositif BIMBY/BUNTI
4. Fiche Portrait de territoire « densification douce »
5. Informations et divers

3 décembre 2025

1. Préparation du comité syndical du 17 décembre
2. Informations et divers

RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DU BUREAU SYNDICAL

6

Les réunions du Comité syndical

Les listes des délibérations et les procès-verbaux des séances du Comité syndical sont consultables sur le site internet du syndicat mixte :

WWW.SCOM-MTV-DFS

Le Comité syndical s'est réuni à 5 reprises en 2025.

19 février 2025

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Approbation de l'analyse des résultats de l'application du SCOT Montagne Vignoble et Riel (rapport d'évaluation 2019-2024)
4. Débat d'orientation budgétaire
5. Informations et divers

2 avril 2025

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Adoption du compte financier unique 2024
4. Affectation des résultats 2024
5. Bilan des actions réalisées en 2024 et rapport d'activités
6. Programme de travail 2025
7. Adoption du budget primitif 2025
8. RI/SEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) – Mise à jour du dispositif en vigueur concernant les Indemnités de mission et de déplacement
9. Adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCOT et désignation des représentants
10. Adhésion annuelle au CAUE Alliance et désignation des représentants
11. Informations et divers

4 juin 2025

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Avis sur le projet de SRAODET modifié
4. Avis sur le projet d'extension de la zone d'activités du Muehlbach
5. Point d'étape sur le dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI de Villes Vivantes, et calendrier prévisionnel de lancement
6. Convention de mise à disposition pour le % poste mutualisé au syndicat mixte dédié à l'animation du dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI
7. Informations et divers

8 octobre 2025, 1^{er} COPIL – Opération « densification douce » BIMBY/BUNTI

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Lancement de l'opération « densification douce » BIMBY/BUNTI
4. Formation des élus « ambassadeurs BIMBY/BUNTI »
5. Informations et divers



7

17 décembre 2025

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Point d'actualité « consommation d'espaces »
4. Modification simplifiée n°1 du SCOT
5. Retour sur le lancement de l'opération « densification douce » BIMBY BUNTI
6. Fiche Portrait de Territoire « densification douce »
7. Délibération relative à la protection sociale complémentaire (amé et prévoyance)
8. Approbation de la convention relative à la mise à disposition d'un chargé de mission par le Centre de gestion du Haut-rhin
9. Communication des avis rendus par le bureau syndical
10. Informations et divers

Les actions de communication

Les actualités 2025 du syndicat mixte ont régulièrement été publiées sur le site internet :

- Procès-verbaux de comité syndical et liste des délibérations
- Fiches Portraits de territoire
- Lancement de l'opération BIMBY BUNTI des communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé, dont le suivi est mutualisé au syndicat du SCOT Montagne Vignoble et Ried
- Engagement de la procédure de modification simplifiée n°1 du SCOT



Des ateliers ont été organisés pour accompagner les habitants dans leurs projets de création et de reconfiguration de logements.

Le communiqué de presse du Pays de Ribeauvillé et du Val de la Montagne Vignoble et Ried a été publié le 10 décembre 2025. Ce communiqué a été transmis aux communes du territoire du SCOT Montagne Vignoble et Ried pour leur information et leur avis. Une réunion de concertation collaborative a été organisée le 10 décembre 2025 à Ribeauvillé. Elle a permis de recueillir les avis et suggestions des habitants et de discuter des modalités de mise en œuvre de l'opération BIMBY BUNTI. Les communes du territoire du SCOT Montagne Vignoble et Ried ont été informées de la mise en œuvre de l'opération BIMBY BUNTI et de la possibilité de participer à l'opération. Les communes du territoire du SCOT Montagne Vignoble et Ried ont été informées de la mise en œuvre de l'opération BIMBY BUNTI et de la possibilité de participer à l'opération.

Quels types de projets peuvent être envisagés ?

Ces projets de logements en tant qu'opérations de densification douce sont destinés à répondre aux besoins de logements abordables et de proximité. Ils peuvent être réalisés en tant que logements sociaux ou en tant que logements privés.

Vous êtes intéressé(e) par le projet de votre commune ou de votre commune ?

Vous pouvez contacter le syndicat mixte pour en savoir plus. Le syndicat mixte est à votre disposition pour répondre à vos questions et pour accompagner vos projets de densification douce.

Contactez l'équipe BIMBY BUNTI :

03 83 32 26 (vocal) ext. 400 (gratuit)
- Rendez-vous sur : <https://www.vallemontagnevignoble.com>
- Laissez-vous inspirer par BIMBY BUNTI et faites vivre vos projets !

La participation du syndicat mixte à diverses instances et démarches

Le syndicat mixte participe également à diverses instances et démarches, dont les principales sont les suivantes en 2025 :

Fédération nationale des SCOT

- Participation aux 19^{es} rencontres nationales des SCOT à Arcachon, les 18, 19 et 20 juin 2025
- Participation aux principaux webinaires et formations proposés par la Fédération des SCOT (en collaboration avec le CNFPT) :
 - Webinaires « ZAN »
 - 4 Webinaires « Code de l'urbanisme »
 - Webinaire « actualités juridiques, aménagement et planification »
 - Webinaire « SCOT et enjeux de la santé »
 - Webinaire « urbanisme et énergie »
 - Webinaire « penser et agir en transversalité »
 - Webinaire « SCOT et dynamique agricoles, alimentaires et forestières »
 - Webinaire « ZAN ou comment imaginer une densification désirable ? »
 - Webinaire « ZAN ou comment articuler renaturation et stratégie écologique »
 - Club SIG (système d'information géographique) et club mise en œuvre « suivi foncier »
 - Webinaire « Décryptage de la loi de simplification de l'urbanisme et du logement du 26 novembre 2025 »



InterSCOT Grand Est, InterSCOT Alsace, et InterSCOT Haut-rhin

- Participation aux différentes réunions de travail InterSCOT Grand-Est, InterSCOT Alsace, InterSCOT

Démarches « supra SCOT »

- Suivi 2024 des instances et participation aux différentes réunions de travail relatives à :
 - La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) : webinaire « patrimoine et bâti vacant, webinaire « paysage »
 - Le SIDADET en cours de modification en 2025 (Schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires)
 - La Trame Verte et Bleue régionale
 - RDV de l'Habitat de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) : Plan départemental de l'habitat DataGrandEst (coopération régionale en matière de production, de partage et valorisation de données dans le Grand Est) : webinaire « PCRS, où en sommes-nous ? », webinaire « Enjeux et limites des solutions SIG open source », Rencontres régionales de la donnée à Strasbourg
 - DATALSACE (anciennement Infoceas) observatoire départemental du Haut-Rhin, permettant notamment l'accès partagé aux applications « cadastre » et « réseaux »
 - DOT du Haut-Rhin : observatoire des friches
 - Bassin de mobilité « Haute Alsace » : réunion de lancement contrat opérationnel de mobilité
 - Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : réunions nouvelles chartes 2027-2042

Communautés de communes membres

- CCPR : réunions Convention Territoriale Globale
- CCVX : réunions Pacte Territorial, réunions atelier adaptation changement climatique « eau »

Le bilan 2025 des actions relatives au document SCoT

Mission 1 : Vérifier la prise en compte des orientations du SCoT dans les procédures d'urbanisme

Analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux – et documents de norme supérieure

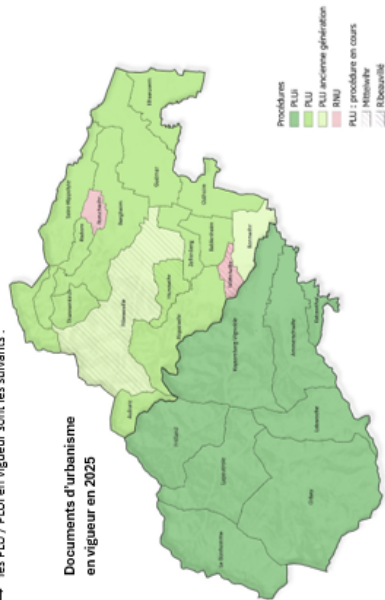
Conformément à la décision du comité syndical, le bureau syndical est autorisé à formuler l'avis du syndicat sur les procédures d'élaboration, de modification ou de révision des documents d'urbanisme locaux et sur les documents, plans et programmes de norme supérieure. Dans ce cadre, le bureau syndical rend, sur la base d'une étude technique des documents, des avis qui évaluent la traduction réglementaire des orientations du SCoT.

En 2025, concernant les documents d'urbanisme locaux :

- le Bureau syndical a rendu un avis sur :
 - Le projet de modification n°9 du PLU de Ribeauvillé
 - Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU d'Ostheim (courrier du Président en l'absence d'avis du bureau)

→ les PLU / PLUI en vigueur sont les suivants :

Documents d'urbanisme en vigueur en 2025



Acronymes :
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
RNU : Règlement National d'Urbanisme

→ Procédures en cours en 2025 : Mittelwehri (PLU arrêté en 2021, PLU arrêté une seconde fois en janvier 2026), Ribeauvillé (révision du PLU)

Concernant les documents de norme supérieure, et les autres projets :

- le Bureau syndical a rendu un avis sur :
 - Les enjeux définis dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive cadre sur l'eau et de la Directive « inondation »
- le Comité syndical a rendu un avis sur :
 - Le projet de SRADDET modifié
 - Le projet d'extension de la zone d'activités du Muehlbach

Analyse de la compatibilité des autorisations d'urbanisme

Les articles L. 142-1 R. 142-1 du code de l'urbanisme indiquent que les opérations ou constructions d'une surface de plancher de plus de 5000 mètres carrés (notamment) doivent être compatibles avec le document d'orientations et d'objectifs du SCoT.

Afin de faciliter la lecture et la bonne vérification de leur compatibilité, et celles d'autres opérations dont la surface est moindre mais pouvant présenter des enjeux d'aménagement importants, le syndicat mixte a proposé la mise en place d'une démarche de travail aux services instructeurs mutualisés :

- Pour les opérations / constructions dont la surface de plancher est supérieure à 5000 mètres carrés : transmission du dossier pour avis au syndicat mixte, pour formulation d'un avis du bureau syndical ;
- Pour les opérations / constructions dont la surface de plancher est inférieure à 5000 mètres carrés : transmission du dossier pour avis au syndicat mixte si le service instructeur le juge nécessaire, pour formulation d'un avis du bureau syndical ou communication des éventuelles remarques par courrier du président.

- En 2025, le Bureau syndical a rendu un avis sur :
 - Un permis d'aménager à Orbey
 - La version modifiée du même permis d'aménager à Orbey
 - Un permis de construire à Kayserberg-Vignoble
 - Un permis d'aménager modificatif à Katzenthal
 - Un permis d'aménager à Luppoutrotte (courrier du Président en l'absence d'avis du bureau syndical dans les délais)

Participation du syndicat aux différentes réunions de travail – rôle de PPA (personne publique associée)

Pour les documents d'urbanisme locaux et limitrophes, le syndicat mixte participe, en amont, à des réunions de travail et aux réunions des personnes publiques associées.

- En 2025, le syndicat mixte a participé aux réunions des personnes publiques associées :
 - De la commune de Mittelwehri : réunion PPA relative au projet de PLU
 - Du SCOT de Sélestat et sa Région : réunion PPA relative au projet de SCOT avant arrêt
- En 2025, le syndicat mixte a également participé aux réunions de travail :
 - De la commune de Rorschwihr : réunion de travail relative au lancement d'une carte communale Du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : réunions de travail relative au lancement de l'élaboration de la nouvelle charte 2027-2042.

Mission 2 : Observer, analyser, évaluer

Depuis 2012, l'outil SIG (système d'information géographique) est mutualisé au syndicat mixte du SCOT (pour le compte des communes, des communautés de communes, et du syndicat mixte).

- Celui-ci permet notamment d'alimenter le travail d'observation, d'analyse, et d'évaluation :
- La déclinaison mixte réalise en interne l'évaluation des orientations du SCOT. Le SIG mutualisé permet la déclinaison précise de nombreux indicateurs de suivi.
- Dans une optique de mutualisation, le syndicat mixte travaille à la mise en place d'observatoires du territoire, dont les données sont mises à disposition des collectivités et de leurs bureaux d'études, notamment dans le cadre de publication de fiches « Portraits de Territoires » et dans le cadre de l'élaboration ou révision des documents d'urbanisme locaux.
- Le syndicat mixte utilise également l'outil SIG comme outil d'aide à la décision, et réalise des cartographies de suivi des projets en cours, des cartographies « à la demande », ou d'autres missions « de prestations ». Il est particulièrement utilisé ces dernières années dans le cadre de l'analyse de la consommation d'espaces.

Observation du territoire

- Approvisionnement du SIG et mises à jour des données SCOT et communes : en continu
- Veille statistique et cartographique du territoire : en continu
- Cartographies de suivi des projets en cours : en continu

Base de données des permis autorisés

Une base de données des permis autorisés sur le territoire du SCOT a été constituée à partir des données de la Direction départementale des Territoires du Haut-Rhin (pour les permis entre 2008 et 2014) et des données des services instructeurs mutualisés des Communautés de Communes (à partir de 2015).

Elle répertorie, pour les 24 communes du territoire, l'ensemble des permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir autorisés.

Un travail de géolocalisation de ces autorisations a été effectué de la manière suivante : chaque parcelle concernée par un permis a été repérée et enregistrée dans le SIG du syndicat mixte. Dans le but d'avoir un aperçu de ce qui a été réalisé sur le territoire, seules les demandes autorisées ont été enregistrées.

Ainsi, tenant compte des critères précédemment énoncés, 932 autorisations ont été géolocalisées et analysées à l'échelle du territoire du SCOT entre le 1^{er} janvier 2008 et le 30 juin 2023 (soit sur 17,5 années).

Ce travail permet le suivi précis de plusieurs indicateurs, notamment concernant la production de logements, le paysage, et la consommation d'espaces, et est actualisable chaque année.

- En 2025, le syndicat mixte a :
- poursuivi le travail sur les données des années précédentes : données complétées suite aux retours des communes (décisions et précisions)
 - complété la base de données avec la géolocalisation et le traitement des permis autorisés en 2024 et au 1^{er} semestre 2025
 - poursuivi le travail collaboratif avec les communes, pour répondre aux spécifications de la loi Climat et Résilience : données complétées avec l'information du démarage des travaux (à partir de 2021) afin de mesurer la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers



Suivi et évaluation du SCOT

Le code de l'urbanisme prévoit que les résultats de l'application du SCOT doivent être analysés six ans au plus après la délibération portant son approbation. Le SCOT Montagne Vignoble Riesd ayant été approuvé le 6 mars 2019, son évaluation devait intervenir avant le 6 mars 2025. Le syndicat mixte réalise ce travail de suivi et d'évaluation en régie.

Pour rappel,

En 2023, le bilan à mi-parcours 2019-2023 a fait l'objet de présentation lors de deux réunions du Comité syndical. En 2024, le bilan à 6 ans 2019-2024 a été formalisé et présenté :

- l'ensemble des indicateurs et des tendances observées ont été mis à jour, puis partagés et débattus lors de la séance du Comité syndical du 11 décembre 2024, via la présentation de « questions évaluatives » : ce travail regroupe l'analyse des 4 thématiques de suivi correspondant à la déclinaison de 50 indicateurs, mis en relief via 18 questions évaluatives
- C'est sur cette base que le rapport d'évaluation correspondant a été rédigé

En 2025, le Comité syndical a délibéré sur le bilan à 6 ans lors de la séance du 19 février, sur la base du rapport d'évaluation présenté fin 2024.



Mission 3 : Accompagner les communes pour favoriser une meilleure appropriation et prise en compte du SCOT

Outils pédagogiques : fiches « Portrait de territoire » déclinées par commune

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des communes, le syndicat mixte s'attache à produire, mettre à jour et à partager des documents aux communes.

En 2025, le syndicat mixte a diffusé une fiche « Portrait de territoire » déclinée pour chaque commune

- Fiches « Portrait de territoire » densification douce : quel potentiel de densification douce BIMBY et BUNTI dans les 11 000 parcelles habitées du territoire du SCOT, et à l'échelle de la commune ?



RDV annuel « élus SCOT »

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation pour une meilleure appropriation des orientations du SCOT, le syndicat mixte organise habituellement un RDV annuel « élus SCOT ». En 2025, ce RDV n'a pas pu être organisé. Une nouvelle édition sera proposée en 2026.

Le bilan 2025 des autres actions de « prestations » et accompagnement

Animer le SIG (système d'information géographique) mutualisé

Datalisac et réseaux

En 2025, le syndicat mixte a poursuivi sa mission d'accompagnement technique concernant les outils Datalisac (applications « cadastre » et « réseaux »), et concernant l'opération de mise à jour des plans des réseaux portés par la communauté de communes du Pays de Ribeaupville :

- Datalisac (anciennement InfoGeoS) : suivi des problèmes techniques, relais et accompagnement auprès des communes sur demande, suivi de la mise en place (en cours) des nouveaux outils suite au changement de l'interface du site Datalisac
- Mise à jour des plans des réseaux : participation aux réunions de travail, suivi technique de la mission, suivi et vérification des rendus SIG, intégration des fichiers mis à jours transmis par le prestataire réalisé pour 48 communes (mission reste à réaliser pour la CCVK et 2 communes, suite nombreuses difficultés internes de l'entreprise)

Cartographie à la demande et « assistance SIG »

Le syndicat mixte a également poursuivi sa mission de « cartographie à la demande », avec la réalisation de plusieurs cartes, dont notamment la réalisation de :

- Cartes de travail pour l'événement Livres en Scène (CCPR)
- Cartes de travail pour la déchetterie de Ribeaupville (CCPR)
- Cartes sur le foncier agricole et les propriétés communales des communes de Lapoutroie et Orbey, pour l'accompagnement de Terres de Liens mis en place dans le cadre du Comité Local Installation Transmission (CCVK)



Le syndicat mixte a également apporté son accompagnement à la commune de Riquewihr pour le maintien d'un outil SIG en interne permettant le suivi des plans des réseaux

Accompagner les communes dans le domaine de l'urbanisme

RDV annuel « Mairies »

Depuis 2021, le syndicat mixte organise un RDV annuel avec les secrétaires de Mairies et agents en charge de l'urbanisme.

→ Pour mémoire, en 2024, le RDV concernait :

1. Point d'actualité consommation d'espaces, artificialisation des sols et trajectoire ZAN, rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols à produire
2. Volet SIG : base de données infrastructures et itinéraires cyclables
3. Syndicat mixte du SCOT : programme de travail annuel

→ En 2025, une rencontre des secrétaires de Mairie et agent en charge de l'urbanisme a été organisée dans le cadre du lancement du dispositif « densification douce » BIMBY BUNTI, cf. page suivante.

Lors de cette rencontre, 20 communes étaient représentées sur les 24 communes du territoire du SCOT.



Mener des études/actions complémentaires

Le syndicat mixte mène également d'autres actions de mise en œuvre ou études complémentaires.

Mobilité

Depuis 2022, le syndicat mixte inscrit le territoire MVR au défi « j'y vais à vélo » pour le compte des deux communautés de communes :

- En 2024, le comité syndical a délibéré pour l'inscription du territoire pour une nouvelle période de 3 ans.

Le Défi « j'y vais ! » a pour objectif d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur le lieu de travail ou de scolarité à vélo ou en modes de déplacement alternatifs à l'automobile durant le Défi. Il se décline selon 3 défis :

- Le Défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! »
- Le Défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » (multimodal)
- Les Défis « A l'école, j'y vais autrement ! », « Au collège, j'y vais autrement ! » et « Au lycée, j'y vais autrement ! »

Habitat et « densification douce »

En 2023, les élus du Comité syndical ont souhaité étudier la possibilité de déployer le dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI proposé par le bureau d'étude Villes Vivantes.

Dans ce cadre,

- Une étude pré-opérationnelle a été réalisée et présentée par le bureau d'études Villes Vivantes en séance du Comité du 21 avril 2024
- En 2025, le syndicat mixte a poursuivi le travail de mise en place du dispositif sur le territoire :
 - Animation des réflexions, partages en réunion du Bureau syndical et du Comité syndical, en Communautés de communes
 - Etude des possibilités de subvention et simulations financières associées : rencontres des différents partenaires (région, CEA, DDTSS), recherches et demandes de subventions, simulations techniques selon deux scénarios de déclinaison.
- En 2025, le dispositif a été mis en place, à l'échelle de chaque communauté de communes.

Volet administratif et financier

- > Travail de préparation des conventions « recherche et développement » et des délibérations correspondantes
- > Demandes de subventions et formalisation des dossiers
- > Mise en place du 1/2 poste mutualisé dédié au suivi du dispositif
- > Désignation des « ambassadeurs » élus à l'échelle de chaque commune



Lancement du dispositif, semaine du 8 octobre

- > Organisation et coordination
- > Définition de la stratégie de communication
- > Organisation du 1^{er} COTECH du 2 septembre et du 1^{er} COPIL du 8 octobre (comité syndical élargi), et formation des « ambassadeurs » élus

- > Organisation des autres rencontres de la semaine de lancement :
 - réunion avec les secrétaires de mairies, agents en charge de l'urbanisme et instructeurs des autorisations d'urbanisme
 - rencontre des partenaires
 - conférence de presse
 - rencontres spécifiques à chaque service instructeurs
 - sessions de rattrapage
- > Relais des différents éléments de communication



Animation et suivi, via le 1/2 poste mutualisé

- > Suivi des premiers dossiers
- > Intégration du dispositif dans le groupe de travail « logement vacant » de la Région Grand Est à l'échelle du Massif des Vosges
- > Présentation du dispositif au Comité syndical du SCOT Colmar Rhin Vosges
- > Présentation du dispositif au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
- > Retour sur le lancement de l'opération en séance du comité syndical du 17 décembre

Journal local, article du 23 octobre

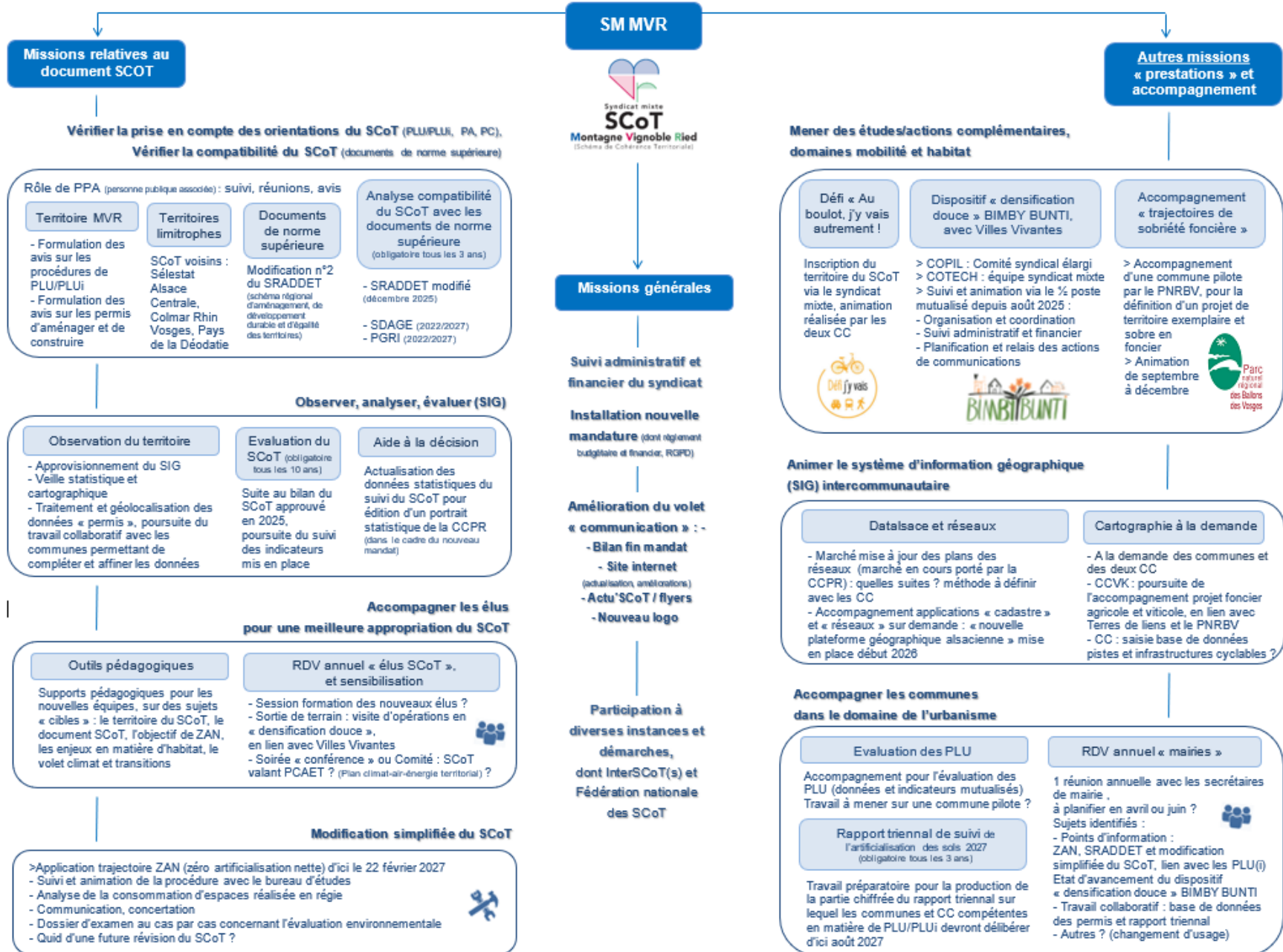


Journal Le Monde, article du 25-26 décembre



ANNEXE 5 – PROCES VERBAL – REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 04.03.2026

Programme de travail 2026



Budget primitif 2026

Section de fonctionnement DEPENSES		Pour mémoire		Proposition Vote
		BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Chap	Libellé			
011	Charges à caractère général	119 000.00 €	13 443.32 €	19 000.00 €
6064	Fournitures administratives	200.00 €	160.10 €	200.00 €
611	Contrats de prestations de services (CDG54/RGPD)	40.00 €	40.08 €	50.00 €
6156	Maintenance (site internet + docaposte + RGS)	2 000.00 €	1 692.19 €	1 300.00 €
6161	Multirisques	550.00 €	511.45 €	580.00 €
617	Etudes et recherches	100 000.00 €	- €	- €
6185	Frais de colloques et séminaires	1 250.00 €	- €	1 250.00 €
6188	Autres frais divers	500.00 €	- €	500.00 €
6231	Annonces et insertions	- €	276.68 €	- €
6234	Réceptions	500.00 €	358.53 €	500.00 €
6236	Catalogues et imprimés et publications	1 500.00 €	447.59 €	1 000.00 €
6238	Divers	100.00 €	- €	120.00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	3 500.00 €	1 441.59 €	3 500.00 €
6261	Frais d'affranchissement	460.00 €	192.12 €	2 000.00 €
6281	Concours divers (cotisations annuelles)	6 900.00 €	6 822.99 €	6 500.00 €
62878	Remb. Frais à des tiers	- €	- €	- €
62871	Remb. Frais à la collectivité de rattachement (CCPR)	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	128 000.00 €	116 094.29 €	141 100.00 €
6216	Personnel affecté par le GPF de rattachement	- €	9 339.49 €	26 000.00 €
6218	Autre personnel extérieur (archiviste CDG68)	400.00 €	397.46 €	800.00 €
				44 000.00 €
6332	Cotisations versées au FNAACL	80.00 €	68.44 €	- €
6336	Cotisations au CDG et CNFPT	2 000.00 €	1 608.94 €	- €
64111	Rémunération principale (personnel titulaire)	19 000.00 €	9 459.54 €	- €
		18 000.00 €	- €	- €
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	700.00 €	488.30 €	- €
64118	Autres indemnités	7 000.00 €	3 074.65 €	
64131	Rémunérations (personnel non titulaire)	46 200.00 €	60 396.07 €	69 000.00 €
				- €
6451	Cotisations à l'URSSAF	22 000.00 €	20 832.31 €	- €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 000.00 €	2 858.96 €	- €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	2 000.00 €	2 423.46 €	- €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 000.00 €	1 844.50 €	600.00 €
6474	Versement aux autres œuvres sociales	470.00 €	- €	240.00 €
6475	Médecine du travail	250.00 €	230.40 €	260.00 €
6478	Autres charges sociales diverses	4 500.00 €	2 875.77 €	- €
6488	Autres	400.00 €	196.00 €	200.00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 300.00 €	3 430.16 €	4 300.00 €
65311	Indemnités de fonction (Président)	3 800.00 €	2 884.52 €	3 100.00 €
65312	Frais de mission et de déplacement	- €	227.14 €	300.00 €
65313	Cotisations de retraite	- €	316.56 €	400.00 €
65888	Autres (charges exceptionnelles)	500.00 €	1.94 €	500.00 €
66	Charges financières	500.00 €	- €	500.00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	251 800.00 €	132 967.77 €	164 900.00 €
023	Virement vers la section d'investissement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 200.00 €	16 115.81 €	11 400.00 €
6811	Dot.amorti.immos incopr. Et corp.	16 200.00 €	16 115.81 €	11 400.00 €
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	16 200.00 €	16 115.81 €	11 400.00 €
	TOTAL DEPENSES CUMULEES	268 000.00 €	149 083.58 €	176 300.00 €

**Section de fonctionnement
RECETTES**

Chap	Libellé	Pour mémoire		Proposition Vote
		BP 2025	CFU 2025 Réalisé 2025	BP 2026
13	<i>Atténuations de charges</i>	- €	14 008.51 €	- €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	- €	9 285.90 €	- €
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	- €	3 281.16 €	- €
6479	Remboursement sur autres charges sociales	- €	1 441.45 €	- €
74	<i>Dotations et participations</i>	238 577.71 €	138 577.71 €	139 708.81 €
74751	GFP de rattachement (contributions des CC)	238 577.71 €	138 577.71 €	139 708.81 €
75	<i>Autres prdts gestion courante</i>	- €	1.53 €	- €
7588	Autres	- €	1.53 €	- €
77	<i>Produits exceptionnels</i>	- €	- €	- €
7711	Dédits et pénalités perçus	- €	- €	- €
773	Mandats annulés	- €	- €	- €
7788	Produits exceptionnels divers	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES		238 577.71 €	152 587.75 €	139 708.81 €
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	3 700.00 €	3 664.73 €	3 700.00 €
777	Quote part des subv d'invnt transf au cpte de résultat	3 700.00 €	3 664.73 €	3 700.00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 700.00 €	3 664.73 €	3 700.00 €
TOTAL RECETTES CUMULEES		242 277.71 €	156 252.48 €	143 408.81 €
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	25 722.29 €	25 722.29 €	32 891.19 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		268 000.00 €	181 974.77 €	176 300.00 €
EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT			32 891.19 €	

Section d'investissement DEPENSES

Chap	Libellé	Pour mémoire		
		BP 2025	CFU 2025	
			Réalisé 2025	RAR 2025
001	Déficit d'investissement reporté	579.54 €	579.54 €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	12 500.00 €	- €	- €
202	Frais d'études, d'élaboration, et modifications et révisions	12 500.00 €	- €	- €
	Frais d'impression			
2031	Frais d'études	- €	- €	- €
2033	Frais insertion	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
2183	Matériel informatique et matériel de bureau	- €	- €	- €
	TOTAL DEPENSES REELLES	13 079.54 €	579.54 €	- €

Proposition 2026		
Report 2025	Vote BP 2026	Total BP 2026
- €	- €	- €
- €	- €	- €
- €	30 000.00 €	30 000.00 €
- €	25 800.00 €	25 800.00 €
	3 000.00 €	3 000.00 €
- €	- €	- €
- €	1 200.00 €	1 200.00 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
- €	30 000.00 €	30 000.00 €

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 700.00 €	3 664.73 €	- €
13911	Etat et établissements nationaux	- €	- €	- €
13912	Régions	1 000.00 €	1 000.00 €	- €
13913	Départements	2 400.00 €	2 400.00 €	- €
139141	Sub tranf compte resultat commune	- €	- €	- €
139151	Sub GPF de rattachement	300.00 €	264.73 €	- €
139158	Sub autres groupements au resultat	- €	- €	- €
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 700.00 €	3 664.73 €	- €

- €	3 700.00 €	3 700.00 €
- €	- €	- €
- €	1 000.00 €	1 000.00 €
- €	2 400.00 €	2 400.00 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
- €	300.00 €	300.00 €
- €	- €	- €
- €	3 700.00 €	3 700.00 €

	TOTAL DEPENSES CUMULEES	16 779.54 €	4 244.27 €	- €
--	--------------------------------	--------------------	-------------------	------------

- €	33 700.00 €	33 700.00 €
-----	-------------	-------------

Section d'investissement RECETTES

Chap	Libellé	Pour mémoire		
		BP 2025	CFU 2025	
			Réalisé 2025	RAR 2025
001	Déficit d'investissement reporté	579.54 €	579.54 €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	12 500.00 €	- €	- €
202	Frais d'études, d'élaboration, et modifications et révisions	12 500.00 €	- €	- €
	Frais d'impression			
2031	Frais d'études	- €	- €	- €
2033	Frais insertion	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
2183	Matériel informatique et matériel de bureau	- €	- €	- €
	TOTAL DEPENSES REELLES	13 079.54 €	579.54 €	- €

Proposition 2026		
Report 2025	Vote BP 2026	Total BP 2026
- €	- €	- €
- €	- €	- €
- €	30 000.00 €	30 000.00 €
- €	25 800.00 €	25 800.00 €
	3 000.00 €	3 000.00 €
- €	- €	- €
- €	1 200.00 €	1 200.00 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
- €	30 000.00 €	30 000.00 €

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 700.00 €	3 664.73 €	- €
13911	Etat et établissements nationaux	- €	- €	- €
13912	Régions	1 000.00 €	1 000.00 €	- €
13913	Départements	2 400.00 €	2 400.00 €	- €
139141	Sub tranf compte resultat commune	- €	- €	- €
139151	Sub GPF de rattachement	300.00 €	264.73 €	- €
139158	Sub autres groupements au resultat	- €	- €	- €
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 700.00 €	3 664.73 €	- €

- €	3 700.00 €	3 700.00 €
- €	- €	- €
- €	1 000.00 €	1 000.00 €
- €	2 400.00 €	2 400.00 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
- €	300.00 €	300.00 €
- €	- €	- €
- €	3 700.00 €	3 700.00 €

	TOTAL DEPENSES CUMULEES	16 779.54 €	4 244.27 €	- €
--	--------------------------------	--------------------	-------------------	------------

- €	33 700.00 €	33 700.00 €
-----	-------------	-------------